

Règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal d'Eaubonne

2026



Sommaire

Sommaire	1
Préambule	2
Prolégomènes	3
Modalités d'inscription	4
Nouveaux élèves	4
Anciens élèves.....	4
Conditions communes aux anciens et nouveaux élèves.....	4
Etudes musicales	5
Cursus standard diplômant (hors chant lyrique et chant musiques actuels amplifiés)	5
Le parcours personnalisé non diplômant.....	13
Le cursus chant individuel lyrique ou musiques actuelles amplifiées.....	13
Le cursus spécifique musique actuelle et jazz	15
L'évaluation.....	15
Les productions des élèves	21
Le parcours du spectateur	22
La filière voix (chœurs uniquement)	22
Le projet « A la carte »	22
Le module arrangement composition improvisation.	22
Le cours d'Initiation au Déchiffrage et à l'Accompagnement (I.D.A.).....	22
Départements et disciplines	23
Temps de cours par discipline.....	24
Obligations des élèves	26
Annexe 1 Fiches synthétiques	28
Schéma des études	28
Les élèves à besoins spécifiques	29
Engagement pour un parcours musical réussi	30
Les premières années	31
Le cursus général	32
Le cursus FM	33
Le cursus instrumental	34
La formation musicale Jazz MAA	35
Le parcours personnalisé	35
Le cursus chant et les actions avec l'Education nationale et la petite enfance	36
Les pratiques collectives et les instruments enseignés	37
Les auditions, concerts et manifestations	38
Annexe 2 Trame de délibération et déroulé des examens pour le jury extérieur	39
Principes généraux.....	39
Déroulé des examens.....	39
Récompenses.....	40
Tables des matières détaillées	41

Préambule

Le règlement permet la mise en place pratique du Projet d'Établissement, adopté à l'unanimité par le Conseil municipal le 2/9/2025 et complète le règlement intérieur adopté à l'unanimité par le Conseil municipal le 10/12/2025.

Un établissement d'enseignement artistique spécialisé communal, tel que le conservatoire à rayonnement communal d'Eaubonne (CRC), représente un projet ambitieux qui se doit d'être novateur. Le CRC comportant uniquement la spécialité musique est inclus dans la Direction de l'Action Culturelle. Il se distingue par sa vocation à favoriser l'épanouissement artistique de tous les individus y compris ceux à besoins spécifiques et à dynamiser la vie culturelle de la commune.

Dans une société en constante évolution, l'éducation artistique revêt une importance capitale pour le développement intellectuel, émotionnel et social des individus, subséquemment notre ambition est la mise en place d'un environnement d'apprentissage de qualité, ouvert à tous. L'accès à l'éducation artistique et culturelle (EAC) comme à l'enseignement artistique spécialisé (EAS) doit être démocratisé, autorisant chacun à révéler son potentiel créatif. En réponse à cette nécessité, notre règlement propose un conservatoire où chacun peut être acteur de sa propre culture et où les familles sont invitées à participer et à s'impliquer dans la vie de l'établissement. Nous souhaitons un lien entre les parents, les professeurs, l'administration et les élèves, permettant de mieux comprendre les besoins et les attentes de chaque élève, favorisant sa réussite.

En outre, la collectivité territoriale a instauré une participation financière juste et solidaire en fonction des revenus des familles. Conséquemment, la participation financière proposée, permet à chacun de bénéficier des activités du conservatoire en fonction de ses possibilités financières.

Par ailleurs, il est primordial de souligner que nous mettons en œuvre une pédagogie favorisant les pratiques collectives. Nous estimons que la pratique artistique en groupe permet un renforcement des compétences transversales telles que la communication, la coopération et la créativité. Ainsi, l'apprentissage individuel nécessaire aux exigences de la pratique musicale de qualité, sera enrichi par la dynamique de groupe, offrant l'opportunité d'une expression artistique dans un espace d'échange et de dialogue axée sur la confiance en soi.

Enfin, notre conservatoire poursuit son travail en étroite collaboration avec l'Education Nationale. Cette coopération permet la mise en place de projets ponctuels communs.

Somme toute, le règlement vise à ce que le conservatoire à rayonnement communal d'Eaubonne offre un espace d'apprentissage et d'épanouissement. Par l'implication des familles, une participation financière solidaire, une pédagogie exigeante axée sur les pratiques collectives et des collaborations multiples, nous souhaitons promouvoir une démocratie culturelle où chacun peut devenir acteur de sa propre culture. Ensemble, nous pouvons construire un conservatoire ouvert, inclusif, exigeant et dynamique, répondant aux besoins et aux aspirations de tous y compris des personnes à besoins spécifiques.

Prolégomènes

En fin de document, 11 fiches synthétiques résument le présent règlement des études.

Les études musicales comprennent trois cycles pouvant être précédés d'une période d'éveil ou d'observation et se déclinent autour de trois enseignements principaux qui se complètent :

- la formation musicale,
- une pratique collective,
- une pratique instrumentale ou vocale individuelle ou individualisée (petit groupe au maximum de trois élèves du même instrument).

Les élèves durant la majeure partie de leurs études suivent ces trois enseignements concomitamment, ils sont indissociables. Toutefois, pour les élèves les plus jeunes, la pratique instrumentale individuelle et la pratique collective débiteront après une ou deux années d'éveil ou d'initiation musicale. Aussi, les élèves ayant terminé les études de formation musicale ou optant pour un parcours personnalisé non diplômant en milieu de deuxième cycle, ne recevront que l'enseignement d'une pratique collective et celui d'une pratique instrumentale.

Afin de garantir une progression musicale et artistique source de plaisir et de motivation, l'assiduité hebdomadaire au conservatoire est de mise comme la pratique quasi quotidienne et la plus régulière possible à la maison.

La participation aux auditions ou concerts publics comme élèves-artistes est nécessaire et épanouissante tout au long de la scolarité.

Modalités d'inscription

Nouveaux élèves

Les nouveaux élèves s'inscrivent ou sont inscrits par les parents ou le représentant légal pour les élèves mineurs à partir de début juillet uniquement de manière dématérialisée sur le site Internet de la ville d'Eaubonne. Les modalités précises d'inscription sont disponibles à partir du mois de juin au conservatoire à rayonnement communal ainsi que sur le site Internet de la ville. Si le volume horaire disponible pour l'enseignement musical ne permet pas de satisfaire l'intégralité de la demande, notamment dans certains instruments, un ordre de priorité est instauré : les Eaubonnais sont prioritaires, puis les extérieurs à la commune ; une fois cet ordre de priorité effectué, la priorité est faite selon la date et l'heure de l'inscription dématérialisée. Concernant les inscriptions pour la pratique instrumentale, les anciens élèves sont prioritaires sur les nouveaux élèves (possibilité d'effectuer une année au conservatoire sans pratique instrumentale).

Les élèves à besoins spécifiques ou les parents ou le représentant légal pour les élèves mineurs sont invités à prendre attache avec le référent (directeur du CRC) avant l'inscription afin d'adapter les apprentissages si nécessaire. Les élèves à besoins spécifiques s'ils disposent : soit d'un dossier MDPH, soit d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) de l'Education nationale, soit ont un dossier médical en cours de réalisation.

Anciens élèves

Les anciens élèves reçoivent une demande de réinscription par mail au mois de mai. Ils doivent impérativement confirmer leur réinscription selon la date prévue chaque année (date dans les deux premières semaines de juin) pour être prioritaires sur les nouveaux élèves. Les élèves n'ayant pas encore une pratique instrumentale, sont prioritaires sur les nouveaux élèves dans le choix de l'instrument, sous conditions qu'ils aient suivis au moins quatre ateliers de découverte instrumentale.

Conditions communes aux anciens et nouveaux élèves

La participation financière est calculée en fonction de la décision municipale annexée au présent règlement selon le revenu mobilisable par part (RMPP°. Le règlement s'effectue à compter du premier octobre, soit en totalité, soit par trimestre, soit par prélèvement mensuel en 9 mensualités)

Etudes musicales

La durée des cours collectifs est donnée à titre indicatif et peut être modifiée à la marge selon les effectifs. Les élèves à besoins spécifiques peuvent recevoir un enseignement personnalisé.

Cursus standard diplômant (hors chant lyrique et chant musiques actuels amplifiés)

Le conservatoire est accessible aux enfants dès leur entrée en grande section de maternelle. Le cursus se compose de trois cycles, précédés éventuellement d'une ou deux années d'éducation artistique et culturelle pour les plus jeunes (enfants scolarisés en grande section de maternelle ou en cours préparatoire).

Les deux premiers cycles durent de trois à six années scolaires, tandis que le troisième cycle s'étend sur deux à quatre années scolaires. Pour la pratique instrumentale, une année d'observation permet à l'élève de confirmer son choix d'instrument avant de commencer le premier cycle.

L'*attestation de fin de premier cycle* est délivrée après la validation du premier cycle de formation musicale, du premier cycle instrumental, ainsi que la constatation de l'assiduité à la pratique collective.

Le *brevet d'études musicales (BEM)* est délivré après la validation du deuxième cycle de formation musicale, du deuxième cycle instrumental, ainsi que la constatation de l'assiduité à la pratique collective.

Le *Certificat d'études musicales (CEM)* est délivré après la validation du troisième cycle de formation musicale, du troisième cycle instrumental, de la participation au cours d'harmonie, de la participation au projet à *la carte* ainsi que la constatation de l'assiduité à la pratique collective.

Elèves scolarisés en grande section de maternelle lors de l'inscription

Les élèves en grande section à l'école maternelle bénéficient durant une année d'un cours d'éveil musical de 45 minutes. La pratique collective et la pratique instrumentale ne sont pas proposées.

Elèves scolarisés au cours préparatoire à l'école élémentaire lors de l'inscription

Les élèves en CP à l'école élémentaire suivent, pendant une année, un cours d'initiation à la formation musicale d'une durée de 45 minutes. Ce cours, ouvert aux nouveaux élèves comme à ceux ayant déjà bénéficié d'un éveil musical, les prépare au premier cycle. En parallèle, ils participent obligatoirement aux ateliers de découverte instrumentale (ADI). Selon les places disponibles et les aptitudes physiques de l'enfant, une pratique instrumentale en cours individuel peut débuter en cours d'année. La pratique collective vocale ou instrumentale n'est pas proposée.

Elèves scolarisés à partir du CE 1 à l'école élémentaire et jusqu'à 14 ans lors de l'inscription

Chaque élève reçoit un enseignement théorique et pratique en cours collectif de formation musicale, un enseignement instrumental en cours individuel ou individualisé, ainsi qu'une pratique collective (uniquement la chorale en première année, puis ensemble instrumental ou chorale selon l'instrument choisi).

Si l'élève le désire ou si aucune place n'est disponible pour l'instrument souhaité, il peut ne suivre que le cours de formation musicale et la chorale. Il peut également participer aux ateliers de découverte instrumentale (ADI), selon les places disponibles.

Un élève souhaitant participer uniquement à la chorale pourra aussi s'inscrire au conservatoire. Toutefois l'inscription au cours de formation musicale est vivement souhaitée.

La formation musicale

La formation musicale s'articule autour de trois cycles. Le premier cycle est ouvert à tous les élèves, qu'ils soient nouveaux ou issus des cours d'initiation. Ce cours reste obligatoire tout au long du cursus au conservatoire, avec la possibilité d'aménagements pour les élèves à besoins spécifiques.

À l'issue de la deuxième année du deuxième cycle, les élèves peuvent, sous réserve de conditions précises, solliciter un parcours personnalisé non diplômant, mode dérogatoire qui les dispense alors de ce cours.

Le premier cycle de formation musicale

Le premier cycle de formation musicale comprend quatre cours de niveaux progressifs :

- Cycle 1 année 1 – C1N1 (1 heure hebdomadaire) ;
- Cycle 1 année 2 – C1N2 (1 heure hebdomadaire) ;
- Cycle 1 année 3 – C1N3 (1 heure hebdomadaire) ;
- Cycle 1 année 4 – C1N4 (1 heure 15 hebdomadaire) ;
- Fin cycle 1 – FC1 (1 heure 15 hebdomadaire).

Chaque année, l'élève changera de niveau de cours (Cycle 1, Niveau 1 – C1N1, puis Cycle 1, Niveau 2 – C1N2, puis Cycle 1, Niveau 3 – C1N3, éventuellement Cycle 1, Niveau 4 – C1N4, puis Fin de Cycle 1 – FC1).

Toutefois, en fonction des résultats du contrôle continu et des évaluations ponctuelles, un élève pourra prolonger son parcours en effectuant deux années dans le même niveau de cours. Cette décision sera prise sur avis du professeur et validation de la direction, afin d'assurer une acquisition solide des compétences.

De même, un élève pourra, à l'issue du cours de Cycle 1, Niveau 3 (C1N3), soit poursuivre en Cycle 1, Niveau 4 (C1N4), soit accéder directement au cours de Fin de Cycle 1 (FC1). La possibilité d'une orientation soit en C1N4, soit en FC1, autorise une progression optimale pour chacun, en consolidant les acquisitions pour le C1N4.

À l'issue du cours de Fin de Cycle 1 (FC1), l'élève validera le premier cycle de formation musicale par un examen écrit et oral. Les élèves de C1N4 ayant suffisamment progressé durant l'année pourront aussi présenter cet examen.

Si le premier cycle est validé, il pourra poursuivre ses études musicales en deuxième cycle. Dans le cas contraire, il aura la possibilité de suivre à nouveau le cours de Fin de Cycle 1 (FC1) l'année suivante, pour consolider les acquis nécessaires à la poursuite du cursus.

Le deuxième cycle de formation musicale

Le deuxième cycle de formation musicale comprend quatre cours de niveaux progressifs :

- Cycle 2 année 1 – C2N1 (1 heure 15 hebdomadaire) ;
- Cycle 2 année 2 – C2N2 (1 heure 15 hebdomadaire) ;
- Cycle 2 année 3 – C2N3 (1 heure 15 hebdomadaire) ;
- Fin de cycle 2 – FC2 (1 heure 15 hebdomadaire à 1 heure 30 hebdomadaire).

Chaque année, l'élève changera de niveau de cours (Cycle 2 année 1 – C2N1, puis Cycle 2 année 2 – C2N2, puis Cycle 2 année 3 – C2N3, puis Fin de cycle 2 – FC2). Toutefois, en fonction des résultats du contrôle continu et des évaluations ponctuelles, un élève pourra prolonger son parcours en effectuant deux années dans le même niveau de cours. Cette décision sera prise sur avis du professeur, après consultation des professeurs d'instrument et d'ensemble, et validation de la direction, afin d'assurer une acquisition solide des compétences.

À l'issue du cours de Fin de Cycle 2 (FC2), l'élève validera le deuxième cycle de formation musicale par un examen écrit et oral.

Si le deuxième cycle est validé, il pourra poursuivre ses études musicales en troisième cycle. Dans le cas contraire, il aura la possibilité de suivre à nouveau le cours de Fin de Cycle 2 (FC2) l'année suivante, pour consolider les acquis nécessaires à la poursuite du cursus.

Le cours de formation musicale peut être complété par un cours d'harmonie de 30 à 45 minutes à partir du Cycle 2 année 3 – C2N3.

Il existe aussi pour les élèves de deuxième cycle un cours de formation musicale jazz (1 heure à 1 heure 30 de cours hebdomadaire) accessible à tous les instrumentistes, quelle que soit leur esthétique. Ce cours peut se substituer au cours de formation musicale classique ou être complémentaire. Ce cours nécessite un travail personnel assidu à la maison. Pour les élèves désireux d'effectuer les trois cycles au CRC, il est préférable de poursuivre la formation musicale classique concomitamment à la formation musicale jazz. En effet, il n'existe pas actuellement de formation musicale troisième cycle jazz, et le troisième cycle de formation musicale est obligatoire pour suivre un troisième cycle instrumental.

Le troisième cycle de formation musicale

Le troisième cycle de formation musicale comprend deux cours de niveaux progressifs :

- Cycle 3 année 1 – C3N1 (1 heure 30 de cours hebdomadaire) ;
- Cycle 3 année 2 – C3N2 (1 heure 30 de cours hebdomadaire).

L'élève changera de cours après le Cycle 3 année 1 – C3N1 pour le cours de Cycle 3 année 2.

A l'issue du cours Cycle 3 année 2 – C3N2, l'élève validera le troisième et ultime cycle de formation musicale par un examen écrit et oral. Si le cycle n'est pas validé, il pourra suivre à nouveau le cours Cycle 3 année 2 – C3N2 l'année suivante. Le cours de formation musicale est complété par un cours d'harmonie de 30 à 45 minutes

La pratique instrumentale individuelle

La pratique instrumentale individuelle comprend trois cycles. Le premier cycle est précédé d'une période d'observation d'une année scolaire en moyenne.

Pour toute pratique instrumentale individuelle, les cours de formation musicale et de pratique collective sont obligatoires tout au long de la scolarité. Dérogent à cette nécessité, les élèves qui pratiquent un instrument dès l'initiation à la formation musicale (pas de pratique collective) et les élèves en parcours personnalisé non diplômant (pas de cours de formation musicale ou pas de pratique collective). Les élèves à besoins spécifiques dérogent aussi à cette règle.

La pratique instrumentale peut débuter lorsque l'élève est inscrit en Cycle 1 année 1 – C1N1 en formation musicale selon les places disponibles.

La période d'observation confirme le choix instrumental. Le premier cycle permet d'apprendre les fondamentaux, de connaître l'instrument. Le deuxième cycle approfondit les techniques et amène vers plus d'autonomie instrumentale et artistique. Le troisième cycle apporte une maîtrise de l'instrument plus complète, ainsi qu'une approche artistique et stylistique en toute autonomie.

La période d'observation

Sa durée est le plus fréquemment d'une année scolaire. Le temps de cours est de 20 minutes hebdomadaires. Nonobstant, la durée de cours pourra être ponctuellement de 30 minutes hebdomadaires pour les élèves du département cordes frottées, bois, cuivres et percussions selon les temps de cours disponibles des professeurs. A l'issue de cette année, les élèves sont auditionnés par le directeur du conservatoire ou le coordinateur du département musical de la discipline. Cette audition est un moment d'échange et d'information avec les parents.

Le premier cycle

Sa durée est de trois à six années scolaires. Le temps de cours est de 30 minutes hebdomadaire excepté pour les pianistes et les guitaristes : le temps de cours peut être selon les effectifs seulement de 20 minutes hebdomadaire la première année puis à partir de la deuxième année, le temps de cours est de 30 minutes hebdomadaire.

Les années sont appelées ainsi :

- Cycle 1 année 1 – C1N1 ;
- Cycle 1 année 2 – C1N2 ;
- Cycle 1 année 3 – C1N3 ;
- Cycle 1 année 4 – C1N4 ;
- Cycle 1 année 5 – C1N5 ;
- Cycle 1 année 6 – C1N6.

Ces appellations ne correspondent pas à un niveau, mais à un nombre d'années de pratique.

Chaque élève devra se produire au moins une fois par année scolaire en audition publique individuellement ou en petit ensemble.

Le premier cycle instrumental sera validé par un examen public avec un jury extérieur à l'établissement. L'élève se présentera à l'examen, sur avis du professeur, à partir de la fin du Cycle 1 année 4 – C1N4. Toutefois, un élève dont le parcours présente une évolution significativement plus rapide que la norme pourra, sur proposition du professeur et avec la validation du coordinateur du département et du directeur du conservatoire, être autorisé à passer l'examen de fin de cycle dès la fin du Cycle 1, année 3 (C1N3) ; la validation de cette autorisation se fera au cours d'une audition et après consultation des professeurs de formation musicale et d'ensemble de l'élève.

Le deuxième cycle

Sa durée est de quatre à six années scolaires. Il est accessible après validation du premier cycle instrumental et un niveau minimal de Cycle 1 année 4 – C1N4 en formation musicale. Le temps de cours est de 35 minutes hebdomadaire la première année et de 45 minutes hebdomadaire à partir de la deuxième année. Nonobstant, la durée de cours pourra être ponctuellement de 45 minutes hebdomadaire dès la première année pour les élèves du département cordes frottées, bois, cuivres et percussions selon les temps de cours disponibles des professeurs.

Les années sont appelées ainsi :

- Cycle 2 année 1 – C2N1 ;
- Cycle 2 année 2 – C2N2 ;
- Cycle 2 année 3 – C2N3 ;
- Cycle 2 année 4 – C2N4 ;
- Cycle 2 année 5 – C2N5 ;
- Cycle 2 année 6 – C2N6.

Ces appellations ne correspondent pas à un niveau, mais à un nombre d'années de pratique.

Chaque élève devra se produire au moins deux fois par année scolaire en audition publique individuellement ou en petit ensemble.

Le deuxième cycle instrumental sera validé par un examen public avec un jury extérieur à l'établissement. L'élève se présentera à l'examen, à partir de la fin du Cycle 2 année 4 – C2N4. Toutefois, un élève dont le parcours présente une évolution significativement plus rapide que la norme pourra, sur proposition du professeur et avec la validation du coordinateur du département et du directeur du conservatoire, être autorisé à passer l'examen de fin de cycle dès la fin du Cycle 2, année 3 (C2N3) ; la validation de cette autorisation se fera au cours d'une audition et après consultation des professeurs de formation musicale et d'ensemble de l'élève.

Le troisième cycle

Sa durée est de deux à quatre années scolaires. Il est accessible après la validation du deuxième cycle instrumental avec au minimum l'obtention d'un Brevet d'études musicales (BEM) avec mention bien incluant la validation du deuxième cycle de formation musicale. La pratique collective est obligatoire tout au long du cycle et la formation musicale jusqu'à la validation du troisième cycle l'est aussi. Le temps de cours est de 50 minutes hebdomadaire la

première année et d'une heure ensuite. Les élèves ayant obtenu le Brevet d'études musicales (BEM) sans mention et/ou n'ayant pas validé le deuxième cycle de formation musicale sont orientés en parcours personnalisé, cependant à l'issue de la première année ils peuvent présenter un examen d'entrée en troisième cycle.

Les années sont appelées ainsi :

- Cycle 3 année 1 – C3N1 ;
- Cycle 3 année 2 – C3N2 ;
- Cycle 3 année 3 – C3N3 ;
- Cycle 3 année 4 – C3N4.

Ces appellations ne correspondent pas à un niveau, mais à un nombre d'années de pratique.

Chaque élève devra se produire au moins deux fois par année scolaire en audition publique individuellement ou en petit ensemble.

Durant le Cycle 3, l'élève devra participer au projet *A la carte*.

Si la participation au projet *A la carte* est acquise, le troisième cycle instrumental sera validé par un examen public avec un jury extérieur à l'établissement. L'élève se présentera à l'examen, sur avis du professeur, à partir de la fin du Cycle 3 année 2 – C3N2.

La pratique vocale ou instrumentale collective

La pratique collective fait partie intégrante de l'enseignement au conservatoire. Elle est donc obligatoire.

Les pratiques collectives vocales

Les différents chœurs sont des groupes de niveau à l'exception de l'ensemble vocal adultes (Ensemble archipels). Ils constituent la filière voix. Le changement de chœur donc de niveau, s'effectue sur avis du professeur qui s'appuie sur le contrôle continu. Communément, l'élève débute la pratique collective vocale avec le chœur Prim Vox. Toutefois pour les élèves les plus âgés (à partir du CM2 lors de la première inscription) la pratique vocale peut exceptionnellement débiter par le chœur Mikado Vox sur avis du professeur.

Le professeur peut dispenser un élève de pratique vocale pour des raisons physiologiques. En effet, les cordes vocales sont des organes sensibles et un repos peut être requis sur une durée plus ou moins longue. Le professeur dispose de la formation nécessaire pour imposer ce repos par principe de précaution. Dans cette hypothèse, il conseillera un examen effectué par un professionnel de santé.

Chœur Prim Vox (3/4 d'heure de cours hebdomadaire) à partir de sept ans- ou élève scolarisé en CE1.

C'est un chœur de découverte. Les objectifs de la formation consistent à développer la motivation, la curiosité musicale et le goût pour l'interprétation vocale. Grâce à l'oralité, l'écoute, la mémorisation et la diversité des répertoires vocaux abordés, l'enfant apprend à discerner tous les éléments qui composent une œuvre musicale vocale et à développer une bonne coordination et qualité du geste vocal. En fonction de sa progression et de son âge, l'enfant participe à ce chœur durant une à deux années scolaires.

Chœur Mikado Vox (1h de cours hebdomadaire).

C'est le chœur où commence une véritable formation en chant choral. Il aborde les fondamentaux et un travail approfondi sur le chant à l'unisson qui aboutit à des prestations publiques. En fonction de sa progression et de son âge, l'enfant participe à ce chœur durant une à trois années scolaires.

Chœur Tween Vox (1h15 de cours hebdomadaire)

Les objectifs de la formation consistent à évaluer la qualité du son vocal produit et à améliorer la qualité et la maîtrise de toute prestation, à prendre conscience de la polyphonie et à affirmer ses goûts quant au répertoire abordé. Ce chœur s'adresse aux préadolescents ayant déjà une expérience chorale à partir de la classe de sixième selon les capacités vocales. En fonction de sa progression et de son âge, l'enfant participe à ce chœur durant une à

trois années scolaires. Cet ensemble dispose d'un accompagnateur à chaque répétition. Ce chœur est rejoint à chaque répétition par les élèves du chœur au collège Jules Ferry de quatrième.

Chœur Labo Vox (1h15 de cours hebdomadaire)

Ce chœur vise à ce que l'élève puisse intégrer un chœur à voix mixtes avec le bagage nécessaire à tout bon choriste. Le travail se fait par pupitre, en soliste, en grand groupe. La technique vocale y prend une place importante. Il s'adresse aux élèves au-delà la classe de quatrième ayant une expérience confirmée du chant choral. Cet ensemble dispose d'un accompagnateur à chaque répétition. Ce chœur est rejoint à chaque répétition par les élèves du chœur au collège Jules Ferry de la classe de troisième.

Ensemble archipels (2h de cours hebdomadaire)

L'ensemble archipels est un chœur mixte polyphonique à géométrie variable destiné à un public d'adultes ou de grands adolescents (à partir de 16 ans). Il est constitué en majeure partie par les élèves de la classe de chant. Cet ensemble dispose d'un accompagnateur à chaque répétition. Cet ensemble permet aussi aux chanteurs amateurs extérieurs ne voulant pas suivre de cours de chant, une pratique collective autorisant la réalisation de concerts tout au long de l'année. Il autorise également les élèves n'ayant pu obtenir un cours de chant individuel, à disposer d'une pratique vocale au conservatoire dans l'attente d'une éventuelle disponibilité en cours individuel.

Les pratiques collectives instrumentales à dominante classique

Les ensembles à vent, percussions et piano

L'ensemble initiation vents (EIV, 45 minutes de cours hebdomadaire)

Cet ensemble est accessible à tous les instrumentistes à vent et aux percussionnistes dès le Cycle 1 année 1 – C1N1 en pratique instrumentale individuelle sur l'avis des professeurs. Un élève pianiste peut y être intégré. C'est l'ensemble où l'enfant découvre la pratique collective instrumentale. Dans un esprit ludique, par des jeux musicaux puis le travail de partitions, l'enfant prend conscience de son rôle dans le groupe, du rôle du chef, développe son écoute et se met au service du groupe pour créer une musique commune.

Les ensembles vents pianos percussions (EVPP, 1h15 de cours hebdomadaire)

Ces ensembles suite de l'ensemble initiation vents (EIV) sont accessibles à tous les instrumentistes à vent, aux percussionnistes et aux pianistes. En suivant leur progression instrumentale et leur aisance dans le groupe, les EVPP permettent aux enfants de développer leur expérience du jeu en ensemble et d'aborder une grande variété d'époque et de style musicaux, enrichissant ainsi leur vécu et leur culture musicale. Ils sont constitués de deux niveaux qui peuvent être regroupés pour des productions communes ou selon les variations des effectifs chaque année.

- L'ensemble vents pianos percussions 1 (EVPP 1) pour les élèves à partir du Cycle 1 année 2 – C1N2 en pratique instrumentale individuelle (C1N3 pour les pianistes) sur avis des professeurs ;
- L'ensemble vents pianos percussions 2 (EVPP 2) pour les élèves à partir du Cycle 1 année 4 – C1N4 en pratique instrumentale individuelle (C2N1 pour les pianistes) sur avis des professeurs.

L'orchestre évolution (1h15 de cours hebdomadaire)

- Cet orchestre est composé des mêmes instruments que les EVPP. Il est destiné aux élèves de milieu de deuxième cycle ayant acquis une expérience des pratiques collectives aux EVPP. Certains élèves de cet orchestre participent à l'orchestre symphonique selon la nomenclature des œuvres abordées par ce dernier. En fonction des effectifs, si le big band Duke Ellington existe, les répétitions ont lieu une fois tous les 15 jours en alternance avec ce bigband.

L'orchestre d'harmonie de La Lyre Amicale (OHLA, 1h30 de cours hebdomadaire)

- Il s'agit d'un véritable orchestre d'harmonie géré par l'association « La lyre amicale ». Il est constitué d'adultes membres de l'association. Les élèves du conservatoire à partir Cycle 2 année 4 – C2N2 peuvent s'ils le souhaitent intégrer cet orchestre. Cet orchestre participe à plusieurs manifestations municipales tout au long de l'année.

Les orchestres à cordes

Ces orchestres sont accessibles à tous les instrumentistes à cordes frottées. Ils sont constitués de trois niveaux qui précèdent l'orchestre symphonique.

Mon premier orchestre (3/4 heure de cours hebdomadaire)

- Cet orchestre est destiné aux élèves dès les débuts instrumentaux (Cycle 1 année 1 – C1N1). Les objectifs pédagogiques sont principalement :
 - La découverte des cordes de l'orchestre, de la partition d'orchestre ainsi que du chef d'orchestre ;
 - La conduite – l'attitude – nécessaire lors de la participation à un ensemble instrumental (écoute et respect des autres) ;
 - L'acquisition des automatismes indispensables pour débiter et conclure ensemble ;
 - L'obtention d'une tenue corporelle essentielle à la pratique d'orchestre ;
 - La réalisation des coups et des places d'archet identiques pour tous.

Cet orchestre est obligatoire pour tous instrumentiste à cordes frottées en Cycle 1 année 1 – C1N1.

L'orchestre pizz (3/4 heure de cours hebdomadaire)

- Cet orchestre est destiné aux instrumentistes à cordes à partir du Cycle 1 année 2 – C1N2 en pratique instrumentale individuelle. C'est l'orchestre où l'enfant concrétise la pratique collective instrumentale. C'est plus un atelier de découverte de l'orchestre qu'un orchestre dans sa conception première. Cet atelier permet à chaque enfant d'évoluer à son rythme en puisant dans la force du groupe.
- L'orchestre junior (instrumentistes à cordes à partir du Cycle 1 année 2 – C1N2 ou Cycle 1 année 3 – C1N3 en pratique instrumentale individuelle, 1 heure de cours hebdomadaire). Le choix du niveau de l'orchestre est effectué en concertation entre les professeurs de cordes et le chef d'orchestre, coordinateur des pratiques collectives.

L'orchestre symphonique (1h30 de cours hebdomadaire)

- Cet orchestre est ouvert aux cordes, vents et percussions (vents et percussions issus de l'ensemble évolution). Le choix des vents et percussions se fait en fonction de la nomenclature des œuvres abordées. Il est accessible aux instrumentistes à partir du Cycle 2 année 3 – C2N3 en pratique instrumentale individuelle. L'accessibilité à cet orchestre est décidée en concertation entre les professeurs de cordes et le chef d'orchestre, coordinateur des pratiques collectives.

Les partielles cordes

Les élèves cordes participant à l'orchestre junior et à l'orchestre symphonique sont appelés à participer deux fois par an à une semaine de partielles cordes, en sus des répétitions hebdomadaires de ces formations. Les professeurs de violon, alto, violoncelle et si nécessaire de contrebasse organisent des répétitions spécifiques de détail. Les élèves sont le plus souvent dispensés durant ces deux semaines de cours individuels d'instrument.

Le piano quatre mains

Destiné aux élèves à partir du second cycle, le temps de cours est en fonction du niveau des élèves et du nombre de participant. Les élèves sont choisis par le coordinateur du département piano sur avis de leur professeur d'instrument.

Le Consort

Ensemble de musique de chambre, il s'adresse aux élèves pratiquant un instrument baroque (flûte à bec, traverso, hautbois baroque et clavecin). Des violoncellistes et violonistes peuvent y être intégrés.

Les pratiques collectives instrumentales à dominante musiques actuelles amplifiées ou jazz

Le nombre d'ensembles et leur durée sont donnés à titre indicatif et sont adaptés chaque début d'année aux effectifs.

Les ensembles de jazz à effectif réduit

Au nombre de trois, ces ensembles ont des niveaux progressifs :

- L'atelier rythmique (1h de cours hebdomadaire) est destiné aux élèves de la section éponyme. C'est un atelier d'initiation, complément aux cours d'instruments pour les élèves en jazz et musiques actuelles, en particulier pour les premiers cycles en basse, batterie, guitare et claviers. Les finalités principales sont :
 - Permettre aux élèves concernés de progresser sur des notions spécifiques aux instruments qui constituent la rythmique d'un ensemble
 - Travailler en interaction
 - Acquérir une pulsation rythmique commune.

Cet atelier, qui pour certains élèves sera leur première expérience de pratique collective, permet de préparer l'accès aux ensembles jazz et musiques actuelles.

- L'atelier jazz 1 (1h15 de cours hebdomadaire) est destiné à l'ensemble des élèves désirant disposer d'une pratique jazz de premier niveau. Il est généralement constitué d'une rythmique basse, batterie, piano, guitare et de solistes. Les objectifs sont :
 - Travailler à partir de standards, les bases du jazz et du blues,
 - Jouer les thèmes avec une rythmique,
 - Se familiariser avec l'improvisation et développer des arrangements d'ensemble,
 - Restituer en public à travers des concerts le travail de l'atelier.
- L'atelier jazz 2 (1h15 de cours hebdomadaire) est destiné à l'ensemble des élèves désirant disposer d'une pratique jazz de deuxième niveau. Il vise à développer, approfondir et consolider les notions acquises à l'atelier jazz 1.

Les ateliers de musiques actuelles amplifiées (MAA)

Ces ensembles ont des niveaux progressifs ou homogènes selon les élèves y participant (1h30 de cours hebdomadaire modulable selon les effectifs).

Les ateliers sont ouverts aux personnes déjà élèves de l'établissement comme aux personnes n'étant pas encore élèves au conservatoire, néanmoins un minimum de deux à trois années de pratique instrumentale ou vocale est nécessaire pour intégrer un atelier.

Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique au départ : les notions théoriques, solfégiques et technologiques faisant partie des enjeux et objectifs ; ces notions sont adossées à la pratique des répertoires.

L'élève nouvel arrivant a la possibilité d'intégrer un cours de formation musicale adapté aux pratiques Jazz et MAA et cette intégration est vivement souhaitée.

Le recrutement et l'orientation des élèves se font essentiellement sur la base d'un entretien avec le professeur en charge de l'atelier.

Les bigbands

Ces ensembles permettent aux élèves une pratique collective en jazz et grand ensemble.

- Le bigband Duke Ellington (1h15 de répétition toutes les deux semaines) est accessible aux élèves à partir du Cycle 1 année 4 – C1N4. La répétition a lieu en alternance avec celle de l'ensemble évolution, aux mêmes horaires. Les participants du bigband Duke Ellington sont tenus de participer à l'orchestre évolution. Ce bigband existe selon les effectifs, dans le cas contraire, les élèves ne participent qu'à l'ensemble évolution qui répète alors chaque semaine.
- Le bigband Gill Evans (1h45 de répétition hebdomadaire) est un orchestre ouvert aux musiciens confirmés ayant une pratique jazz acquise, élèves en discipline instrumentale au conservatoire ou extérieurs à l'établissement.

Le parcours personnalisé non diplômant

Le parcours personnalisé est un dispositif dérogatoire. Il s'adresse à l'élève qui, faute de temps ou de motivation, ne souhaite plus suivre l'intégralité des enseignements du cursus diplômant. Ce parcours permet de bénéficier d'un cours individuel d'instrument tout en étant dispensé, au choix, de formation musicale ou de pratique collective. En conséquence, il n'est pas accessible aux élèves pratiquant deux instruments, ces activités nécessitant un engagement important.

À l'issue de la deuxième année du deuxième cycle de formation musicale, l'élève peut demander une année transitoire. Cette demande doit être adressée au professeur d'instrument, qui informe la direction, l'administration, le professeur de formation musicale et le professeur d'ensemble. Le conseil pédagogique et les professeurs concernés examinent ensuite la demande et évaluent sa faisabilité. À la fin de cette année transitoire, l'élève a le choix entre opter pour le parcours personnalisé (non diplômant) ou reprendre sa scolarité dans le cursus standard diplômant. Ni l'année transitoire ni le parcours personnalisé ne sont accessibles aux élèves pratiquant deux instruments. Par ailleurs, l'année transitoire ne peut être demandée qu'une seule fois au cours de la scolarité au conservatoire.

L'année transitoire

L'année transitoire permet à l'élève et à ses professeurs d'évaluer l'opportunité de poursuivre en cursus standard diplômant ou d'opter pour le parcours personnalisé non diplômant. Pendant cette année, l'élève continue sa pratique instrumentale individuelle, mais est dispensé, au choix, de formation musicale ou de pratique collective. La durée du cours individuel d'instrument est de 30 minutes s'il était en deuxième cycle auparavant, et de 40 minutes s'il a validé l'unité instrumentale de fin de deuxième cycle.

Les deux années de parcours personnalisé non diplômant

Après l'année transitoire, l'élève dispose de deux années dans le parcours personnalisé non diplômant. Il poursuit une pratique instrumentale individuelle, tout en étant dispensé, au choix, de formation musicale ou de pratique collective. La durée du cours individuel d'instrument est de 30 minutes s'il était en deuxième cycle auparavant, et de 40 minutes s'il a validé l'unité instrumentale de fin de deuxième cycle.

Chaque élève doit se produire au moins deux fois par année scolaire en audition publique, individuellement ou en petit ensemble. Si un élève a effectué une année transitoire puis a réintégré le cursus standard, il intègre directement le parcours personnalisé (avec deux années restantes) s'il opte à nouveau pour ce dernier. À l'issue du parcours personnalisé non diplômant, l'élève ne peut plus bénéficier d'un enseignement individuel en pratique instrumentale, mais les pratiques collectives restent accessibles.

Le cursus chant individuel lyrique ou musiques actuelles amplifiées

La description du cursus chant individuel lyrique ou musiques actuelles amplifiées reprend les informations du projet d'établissement.

Présentation générale

Le cursus de chant proposé au sein du Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) d'Eaubonne s'inscrit dans une démarche d'enseignement artistique exigeante, progressive et inclusive. Il a été conçu en concertation avec l'équipe pédagogique afin de répondre aux objectifs d'un enseignement structuré, tout en offrant des parcours personnalisés selon le profil des élèves.

Deux types de parcours sont proposés :

- Cursus diplômant en trois cycles, conformément au schéma national d'orientation pédagogique.
- Cursus personnalisé, notamment pour certains élèves débutants ou en reconversion, comprenant un premier cycle suivi de deux années supplémentaires avec des exigences adaptées.

Modalités d'entrée

En cas de liste d'attente, un entretien individuel est organisé avec chaque candidat. Cet échange permet de recueillir leurs attentes, de réaliser quelques exercices vocaux (reproduction de mélodies simples à différentes hauteurs) et d'évaluer leur motivation ainsi que leur potentiel vocal.

1er Cycle (durée indicative : 4 ans)

Enseignements obligatoires

- Cours de chant individuel ;
- Pratique d'ensemble au sein de l'ensemble vocal Archipels ;
- Formation musicale adaptée au chant (½ h à 1 h/semaine) ;
- Participation aux projets annuels de la classe de chant.

Objectifs pédagogiques

- Présentation en audition générale au moins une fois par an ;
- Acquisition des bases de la formation musicale, orientées vers la pratique vocale ;
- Développement de l'autonomie dans l'apprentissage et le déchiffrage ;
- Exploration d'au moins trois esthétiques musicales (classique, contemporain, musiques actuelles, jazz, baroque, etc.) ;
- Acquisition de notions techniques :
 - Conscience et gestion de la respiration / soutien ;
 - Conscience des résonateurs (masque, voile du palais, ouverture de gorge...) ;
 - Conscience du corps entier comme vecteur du chant ;
 - Travail d'interprétation et d'appropriation d'un morceau.

Évaluation

- Contrôle continu pendant les trois premières années
- Examen de fin de cycle comprenant 4 pièces contrastées (langues et styles différents) :
 - 2 ou 3 airs solos en langues différentes (par cœur)
 - Possiblement 1 œuvre polyphonique (ensemble ou musique de chambre)
 - 1 pièce travaillée en autonomie sur 2 semaines

2e Cycle (durée indicative : 4 ans)

Enseignements obligatoires

- Cours de chant individuel ;
- Pratique d'ensemble ;
- Formation musicale adaptée ;
- Participation aux projets annuels de la classe.

Objectifs pédagogiques

- Présentation en audition général au moins deux fois par an ;
- Maîtrise des connaissances de formation musicale de deuxième cycle ;

- Développement de l'autonomie artistique et technique ;
- Approfondissement du répertoire adapté au "Fach" de l'élève ;
- Exploration d'au moins trois esthétiques musicales ;
- Affirmation de l'expression artistique et scénique.

Évaluation

- Contrôle continu pendant les trois premières années ;
- Examen de fin de cycle comprenant 4 pièces contrastées (3 par cœur) :
 - 1 ou 2 airs solo contextualisés (par cœur, présenté au public) ;
 - Possiblement, 1 duo ou pièce de chambre (par cœur, présenté au public) ;
 - 1 scène mise en espace (opéra, opérette, comédie musicale) ;
 - 1 pièce travaillée en complète autonomie sur 2 semaines ;

L'accent sera mis tant sur la prestation vocale que sur la présence scénique et la personnalité artistique de l'élève.

3e Cycle (durée indicative : 4 ans)

Enseignements obligatoires

- Cours de chant individuel ;
- Pratique d'ensemble ;
- Formation musicale uniquement en cas de niveau insuffisant en lecture à vue ;
- Participation aux projets annuels de la classe.

Objectifs pédagogiques

- Présentation en audition ou concert au minimum trois fois par an ;
- Maîtrise des compétences de formation musicale ;
- Autonomie dans l'apprentissage hebdomadaire du répertoire ;
- Appropriation d'un répertoire cohérent avec le timbre et les choix artistiques de l'élève ;
- Affirmation de l'identité vocale, technique et artistique.

Évaluation

- Contrôle continu pendant les trois premières années
- Examen de fin de cycle :
 - Programme libre d'environ 5 pièces contrastées (langues et styles variés, tout par cœur) ;
 - Mise en espace et scénographie valorisées ;
 - Possibilité d'inviter des artistes pour des pièces au côté de l'élève ;
 - Évaluation de la personnalité artistique, de la présence scénique et de la pertinence du programme choisi.

Conclusion

Ce cursus structuré permet à chaque élève de progresser à son rythme tout en respectant les exigences d'un enseignement spécialisé. Il vise à former des musiciens autonomes, expressifs et cultivés, capables d'évoluer dans des esthétiques variées et de se produire en public avec assurance.

Le cursus spécifique musique actuelle et jazz

A partir d'un niveau de deuxième cycle, un cursus spécifique musique actuelle ou jazz est possible. Ce cursus est actuellement totalement personnalisé, seule une pratique collective est obligatoire.

L'évaluation

L'évaluation pour le cursus standard

Durant la période d'orientation instrumentale précédant les cycles, l'évaluation des élèves repose sur le contrôle continu, complété par une audition de fin d'année. Lors de cette audition, le directeur du conservatoire ou le

coordinateur du département échange avec l'élève et ses parents pour évoquer les exigences de la pratique artistique, notamment instrumentale.

Dès l'entrée dans les cycles, l'évaluation s'appuie sur le contrôle continu et les examens de fin de cycle, auxquels s'ajoute, pour les élèves de troisième cycle, la participation au projet « À la carte ». Ce dispositif permet de valider les changements de cycle et d'informer les familles et les professeurs de la progression de l'élève.

Le contrôle continu

Le contrôle continu repose sur l'appréciation hebdomadaire des professeurs lors des cours. Ainsi, en milieu d'année scolaire (entre les congés de Noël et ceux d'hiver) et en fin d'année scolaire, les professeurs de chaque discipline (discipline instrumentale, disciplines collectives et formation musicale) émettent un avis littéral transmis aux élèves ou aux familles.

Les contrôles ponctuels

Pour la pratique instrumentale individuelle, le contrôle ponctuel est principalement lié à l'audition publique. Lors de cet événement, le professeur évalue les progrès artistiques et musicaux en situation réelle de jeu. Cette mise en situation lui permet d'étayer les appréciations écrites de mi-année ou de fin d'année.

Par ailleurs, un professeur ou l'équipe pédagogique d'un département peut organiser une audition spécifique de contrôle pour les élèves de C1N2 ou de C2N2, afin de jalonner l'évolution de l'élève à l'intérieur du cycle. Cette audition donne lieu à un avis émis par un jury interne à l'établissement, constitué de professeurs et du directeur du conservatoire.

Les examens

Pour la pratique instrumentale individuelle, l'examen de fin de cycle revêt la forme d'une audition publique. Le programme se compose d'œuvres imposées, communes à l'ensemble des candidats de même niveau et d'un programme libre élaboré par l'élève et son professeur afin d'illustrer la sensibilité artistique de l'élève. Tandis que les pièces imposées sont communiquées six à huit semaines avant l'échéance (en tenant compte des congés scolaires), le programme choisi fait l'objet d'un travail durant l'ensemble du cycle. L'évaluation est confiée à un jury constitué de la direction de l'établissement — ou d'un représentant qualifié en cas d'indisponibilité — et de personnalités extérieures. Ce jury se prononce sur l'obtention de l'unité instrumentale du brevet (ou de l'attestation de fin de cycle) et, le cas échéant, sur le passage en cycle supérieur. Afin de garantir une évaluation éclairée et contextualisée, une fiche explicative est remise aux membres du jury une semaine avant les épreuves (document consultable en annexe). L'examen de fin de troisième cycle sanctionne spécifiquement l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM), marquant le terme d'un cursus non professionnel. L'accès à ce cycle est réservé aux titulaires du Brevet d'Études Musicales (BEM) ayant obtenu la mention « Bien » ou « Très Bien ». Les élèves ayant validé leur BEM sans mention intègrent une année transitoire au sein d'un parcours personnalisé ; l'accès au troisième cycle leur est alors ouvert à l'issue de cette année, sous réserve d'une audition de contrôle devant la direction et l'équipe pédagogique, assortie d'un avis favorable du professeur d'instrument.

Pour la formation musicale, l'examen est composé d'une série d'épreuves écrites et orales. Le jury est généralement constitué des professeurs de formation musicale de l'établissement. L'unité de formation musicale de l'attestation ou du brevet de fin de cycle, permettant le cas échéant le passage dans le cycle suivant, est obtenue grâce au résultat de l'examen, pondéré par les appréciations issues du contrôle continu.

Pour la pratique instrumentale collective, il n'y a pas d'examen.

Le contenu des examens et évaluation

Chaque département instrumental ou discipline possède des spécificités qui lui sont propres. Conséquemment, l'évaluation, bien que reposant sur une base commune, doit être adaptée à la singularité de chacun.

La base commune est la suivante :

- Pour tous, deux appréciations littérales produites par le professeur et transmises aux élèves chaque année ;
- Pour les élèves en période d'orientation, une audition par le directeur du conservatoire ou le coordinateur du département musical de la discipline à l'issue de la période ;
- Pour les élèves en fin de cycle, un examen public validant ce dernier, où l'élève interprète une œuvre ou plusieurs œuvres imposées préparées dans un délai de six à huit semaines (congés scolaires en sus) et une œuvre ou plusieurs œuvres au choix travaillées durant le cycle ;
- Les élèves les élèves n'ayant pas effectué le nombre d'année pour être en cycle 1 année 4 (C1N4) peuvent être autorisés à passer l'examen de fin de cycle 1 ; la validation de cette autorisation se fera au cours d'une audition et après consultation des professeurs de formation musicale et d'ensemble de l'élève ;
- Les élèves n'ayant pas effectué le nombre d'année pour être en cycle 2 année 4 (C2N4) peuvent être autorisés à passer l'examen de fin de cycle 2 ; la validation de cette autorisation se fera au cours d'une audition et après consultation des professeurs de formation musicale et d'ensemble de l'élève ;
- Pour les élèves troisième cycle, une ou plusieurs participations au projet *A la carte*.

Toute discipline ne relevant ni du département des cordes ni de celui du piano peut, si nécessaire, adopter ponctuellement une partie ou l'intégralité des systèmes d'évaluation décrit ci-après.

Spécificité de l'évaluation du département cordes

Premier cycle

- Un contrôle inter cycle à l'issue du cycle 1 année 2 (C1N2) ponctue le premier cycle. L'élève y interprète une pièce illustrant l'ensemble des acquis attendus à ce stade, accompagnée au piano lors d'une audition dédiée. Le directeur du conservatoire et les professeurs formulent un avis commun, sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année rédigé par le professeur d'instrument. Sur proposition du professeur, un élève peut être dispensé de ce contrôle ou le présenter à l'issue de la troisième année du cycle 1 (C1N3).
- Les élèves inscrits en cycle 1, année 4 (C1N4), peuvent : soit se présenter à l'examen de fin de cycle, soit ne pas y participer. En revanche, les élèves en cycle 1, année 5 (C1N5), ont l'obligation de se présenter à cet examen.
- Lors de l'examen de fin de premier cycle, l'élève interprète :
 - une pièce imposée travaillée 8 cours ;
 - une pièce au choix d'écriture différente de la pièce imposée travaillée durant le cycle. ;*au moins une des deux pièces précédentes présentées est jouée par cœur.*

Deuxième cycle

Comme en premier cycle :

- Un contrôle inter cycle à l'issue du cycle 2 année 2 (C2N2) ponctue le deuxième cycle. L'élève y interprète une pièce illustrant l'ensemble des acquis attendus à ce stade, accompagnée au piano lors d'une audition dédiée. Le directeur du conservatoire et les professeurs formulent un avis commun, sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année rédigé par le professeur d'instrument. Sur proposition du professeur, un élève peut être dispensé de ce contrôle ou le présenter à l'issue de la troisième année du cycle 2 (C2N3).
- Les élèves inscrits en cycle 1, année 4 (C2N4), peuvent : soit se présenter à l'examen de fin de cycle, soit ne pas y participer. En revanche, les élèves en cycle 1, année 5 (C2N5), ont l'obligation de se présenter à cet examen.
- Lors de l'examen de fin de deuxième cycle, l'élève interprète :

- une pièce choisie en concertation avec le professeur d'instrument (liste commune uniquement pour les violonistes, libre pour les autres instrumentistes) ;
 - une pièce imposée travaillée 8 cours ;
 - une pièce d'écriture contemporaine imposée travaillée 8 cours ;
- au moins une pièce est jouée par cœur.*

Troisième cycle

- Lors de l'examen de fin de troisième cycle, l'élève interprètera :
 - un concerto classique ou romantique choisi en concertation avec le professeur d'instrument (liste commune uniquement pour les violonistes, libre pour les autres instrumentistes) ;
 - une pièce baroque choisie en concertation avec le professeur d'instrument (liste commune uniquement pour les violonistes, libre pour les autres instrumentistes) ;
 - une pièce contemporaine (instrument seul) imposée travaillée 8 cours ;

au moins deux pièces sont jouées par cœur.

Spécificité de l'évaluation du département piano

Premier cycle

- Un contrôle inter cycle à l'issue du cycle 1 année 2 (C1N2) pourra éventuellement ponctuer le premier cycle. Cette évaluation sera décidée en cours d'année scolaire en fonction des souhaits du professeur de l'élève, en concertation avec le coordinateur du département et le directeur du conservatoire. Lors de cette évaluation, si elle a lieu, l'élève y interprètera une ou plusieurs pièces présentant bien tous les acquis à avoir à ce stade. Cela fera l'objet d'une audition dédiée et pourra prendre diverses formes. Le directeur du conservatoire et les professeurs émettront un avis commun, sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année du professeur d'instrument

Les élèves étant en cycle 1 année 4 (C1N4) peuvent : soit se présenter à l'examen de fin de cycle, soit se présenter à l'évaluation de cycle 1 année 4 (C1N4), soit ne pas participer aux évaluations ou examens. L'évaluation n'est pas concomitante aux épreuves de l'examen : elle ne se déroule pas au même moment ; elle pourrait par exemple se dérouler lors de l'audition de fin d'année des élèves en orientation. Un avis qui sera intégré au commentaire littéral de fin d'année du professeur d'instrument, est émis lors de cette évaluation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Les élèves étant en cycle 1 année 5 (C1N5) doivent se présenter à l'examen de fin de cycle.

- Lors de l'examen de fin de premier cycle, l'élève interprète :
 - une pièce choisie en concertation avec le professeur d'instrument dans la première des deux listes communes de répertoire de fin de cycle 1 ;
 - une pièce imposée travaillée 8 cours ;

au moins une des deux pièces présentées est jouée par cœur ;

 - un déchiffrage (avec mise en loge d'environ 5 minutes) proposé par l'équipe pédagogique.
- Lors de l'évaluation de cycle 1 année 4 (C1N4), l'élève interprète :
 - un seul morceau, choisi dans l'une des deux listes de cycle 1 , le par cœur est souhaité ;

Deuxième cycle

Les élèves étant en cycle 2 année 4 (C2N4) peuvent : soit se présenter à l'examen de fin de cycle, soit se présenter à l'évaluation de cycle 2 année 4 (C2N4), soit ne pas participer aux évaluations ou examens. L'évaluation n'est pas concomitante aux épreuves de l'examen : elle ne se déroule pas au même moment ; elle pourrait par exemple se dérouler lors de l'audition de fin d'année des élèves en orientation. Un avis qui sera intégré au commentaire littéral

de fin d'année du professeur d'instrument, est émis lors de cette évaluation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Les élèves étant en cycle 2 année 5 (C2N5) doivent se présenter à l'examen de fin de cycle.

- Lors de l'examen de fin de deuxième cycle, l'élève interprète :
 - une pièce choisie en concertation avec le professeur d'instrument dans la liste commune de répertoire de fin de cycle 2
 - une pièce imposée travaillée 8 cours (de style différent de la pièce au choix)
 - *au moins une des deux pièces présentées est jouée par cœur*
 - un déchiffrage (avec mise en loge d'environ 5 minutes) proposé par l'équipe pédagogique.
- Lors de l'évaluation de cycle 2 année 4 (C2N4), l'élève interprète :
 - un seul morceau, choisi dans la liste commune de répertoire de cycle 2.
 - *le par cœur est souhaité*

Troisième cycle

Les élèves étant en cycle 3 année 3 (C3N3) doivent : soit se présenter à l'examen de fin de cycle ou à défaut se présenter à l'évaluation de cycle 3 année 3 (C3N3). L'évaluation et l'examen se déroulent à la même date, avec le même jury. Pour l'évaluation, le jury émettra un avis sous forme d'appréciation : insuffisant, assez bien, bien ou très bien. Cet avis sera intégré au commentaire littéral de fin d'année du professeur d'instrument.

- Lors de l'examen de fin de troisième cycle, l'élève interprète :
 - une pièce choisie en concertation avec le professeur issue du répertoire de troisième cycle d'instrument (il n'y a pas de liste commune d'œuvres)
 - une pièce contemporaine choisie dans le répertoire de troisième cycle d'instrument (il n'y a pas de liste commune d'œuvres)
 - une pièce imposée travaillée 8 cours (de style différent de la pièce au choix)
 - *au moins une des trois pièces présentées est jouée par cœur*
 - un déchiffrage (avec mise en loge d'environ 5 minutes) proposé par l'équipe pédagogique.
- Lors de l'évaluation de cycle 3 année 3 (C3N3), l'élève interprète :
 - une pièce choisie en concertation avec le professeur issue du répertoire de troisième cycle d'instrument (il n'y a pas de liste commune d'œuvres).
 - *le par cœur est souhaité*
 - si le jury l'estime nécessaire, un déchiffrage.

L'évaluation pour le parcours personnalisé non diplômant

L'évaluation des élèves repose exclusivement sur le contrôle continu, identique à celui appliqué dans le cursus standard.

L'évaluation pour le cursus chant lyrique

L'évaluation pour le cursus chant individuel lyrique ou musiques actuelles amplifiées est précisée dans le paragraphe éponyme ([page 13, 14 & 15](#)).

L'évaluation pour le cursus spécifique musique actuelle et jazz

L'évaluation est composée de deux appréciations littérales produites par le professeur et transmises aux élèves chaque année et de prestations publiques. Le contenu précis et évolutif est déterminé en fonction du profil des élèves.

Le tableau des récompenses et l'obtention des diplômes de fin de cycle

Les récompenses sont décernées pour l'instrument et la formation musicale sous forme d'unité de valeur

Fin de premier Cycle

Récompense donnant l'accès au deuxième cycle (obtention de l'unité de valeur)

- Attestation de fin de premier cycle avec mention très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury
- Attestation de fin de premier cycle avec mention très bien à l'unanimité
- Attestation de fin de premier cycle avec mention très bien
- Attestation de fin de premier cycle avec mention bien
- Attestation de fin de premier cycle

Récompense ne donnant pas l'accès au deuxième cycle (non-obtention de l'unité de valeur)

- Mention assez bien
- Non récompensé

L'obtention de l'attestation de fin de premier cycle est acquise après obtention de l'unité de valeur instrumentale, de l'unité de valeur de formation musicale, d'une assiduité à une pratique vocale ou instrumentale collective et de la participation à une audition individuelle ou en musique de chambre durant l'année. La mention est celle décernée dans la discipline dominante (formation musicale ou instrument). Une attestation dématérialisée écrite est systématiquement transmise à l'élève.

Fin de deuxième cycle

Récompense donnant l'accès au troisième cycle (obtention de l'unité de valeur)

- Brevet d'études musicales (BEM) avec mention très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury
- Brevet d'études musicales (BEM) avec mention très bien à l'unanimité
- Brevet d'études musicales (BEM) avec mention très bien
- Brevet d'études musicales (BEM) avec mention bien

Récompense ne donnant pas l'accès au troisième cycle

- Brevet d'études musicales (BEM)
- Mention assez bien
- Non récompensé

L'obtention du brevet d'études musicales est acquise après obtention de l'unité de valeur instrumentales, de l'unité de valeur de formation musicale, d'une assiduité à une pratique vocale ou instrumentale collective et de la participation à deux auditions individuelles ou en musique de chambre durant l'année. La mention est celle décernée dans la discipline dominante (formation musicale ou instrument). Un brevet écrit dématérialisé est systématiquement transmis à l'élève.

Fin de troisième cycle

Récompense validant le troisième cycle (obtention de l'unité de valeur)

- Certificat d'études musicales (CEM) avec mention très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury
- Certificat d'études musicales (CEM) avec mention très bien à l'unanimité
- Certificat d'études musicales (CEM) avec mention très bien
- Certificat d'études musicales (CEM) avec mention bien
- Certificat d'études musicales (CEM)

Récompense ne validant pas le troisième cycle (non-obtention de l'unité de valeur)

- Mention assez bien
- Non récompensé

L'obtention du certificat d'études musicales est acquise après obtention de l'unité de valeur instrumentale, de l'unité de valeur de formation musicale, d'une assiduité à une pratique vocale ou instrumentale collective, de la participation à deux auditions individuelles ou en musique de chambre durant l'année, et enfin de la participation au projet « A la carte ». La mention est celle décernée dans la discipline dominante (formation musicale ou instrument). Un certificat écrit est systématiquement remis à l'élève.

Les productions des élèves

Les élèves sont appelés à se produire régulièrement afin de concrétiser sur scène leurs acquis artistiques. Les élèves prennent ainsi pleinement le statut d'artiste. Les productions des élèves sont déclinées ainsi :

- Les auditions,
- Les auditions de classes,
- Les auditions ou concerts à thème,
- Les spectacles liés à des projets spécifiques,
- Les concerts pour des partenaires extérieurs ou pour des manifestations municipales.

Lors de toutes ces productions d'élèves, les spectateurs comme les interprètes sont tenus d'assister à l'intégralité de la manifestation.

Les auditions

Il s'agit de concerts se déroulant à La Maison des Musiciens, salle Neff ou exceptionnellement salle Schubert. Ces concerts d'une durée maximale d'une heure rythment l'année scolaire. Les élèves s'y produisent en solo, accompagnés d'un piano, en petit ensemble, en chœur ou en orchestre. Il s'agit de présenter le travail effectué lorsque qu'une œuvre est acquise. A chaque représentation, l'opportunité d'écouter des instruments ou ensembles différents est offerte à chacun. Les auditions sont accessibles aux élèves dès les premiers mois de pratique instrumentale ou vocale.

Les auditions de classes

Les professeurs, s'ils le souhaitent réunissent l'ensemble de la classe dont ils ont la charge afin de renforcer la notion d'appartenance à une classe et de permettre à chacun d'écouter le travail accompli par autrui. C'est une forme de motivation pour les plus jeunes et de rencontre pour les plus avancés. Ces auditions de classe viennent en complément des auditions citées dans l'item précédent.

Les auditions ou concerts à thème

À tout moment, une audition ou un concert à thème peut voir le jour. Les élèves, le plus souvent à l'initiative d'un professeur ou d'un groupe de professeurs se produisent autour d'un thème précis comme l'anniversaire d'un compositeur, une actualité précise ou simplement la volonté de créer un événement singulier ou de valoriser une pratique pédagogique originale.

Les auditions « Relax »

Il est important que chacun puisse assister à une production des élèves du conservatoire. Toutefois, la création artistique demande une concentration soutenue de la part des élèves et il est essentiel de limiter les distractions extérieures. C'est pourquoi les auditions « Relax » sont recommandées pour tous, y compris pour les personnes à besoins spécifiques qui peuvent exprimer leurs émotions durant les prestations. Ces auditions offrent ainsi un cadre dans lequel les interprètes et l'ensemble des publics partagent un moment de convivialité. Elles constituent également une belle occasion pour les jeunes enfants de découvrir un (premier) concert dans un environnement où les parents se sentent à l'aise.

Les spectacles liés à des projets spécifiques

Chaque année, le conservatoire s'engage dans des projets spécifiques généralement soutenus par le Conseil départemental. Ces projets favorisant la rencontre entre les œuvres, les artistes et les élèves donnent lieu à des restitutions finales sous forme de concert ou spectacle.

Les concerts pour des partenaires extérieurs ou pour des manifestations municipales

Ponctuellement, les élèves du conservatoire peuvent être appelés à se produire pour des manifestations municipales ou associatives ou pour d'autres services municipaux ou enfin des institutions extérieures. Il s'agit d'aller à la rencontre de nouveaux publics. Par exemple, les orchestres ou les chorales du conservatoire se produisent dans les crèches ou à la Résidence Autonomie Gabriel Dangien ou encore pour la fête de la musique ou les festivités liées au jumelage.

Le parcours du spectateur

L'élève inscrit au conservatoire reçoit un enseignement global comprenant :

- La formation musicale incluant l'apprentissage des notions musicales en relation avec la pratique instrumentale ou vocale et une part de didactique visant à l'explicitation méthodique de la musique
- Une discipline de pratique musicale collective, le chœur ou l'ensemble instrumental
- Une discipline instrumentale individuelle ou en petit groupe, le cours d'instrument.

Afin de compléter ces trois enseignements de base, il est nécessaire que l'élève se confronte à l'œuvre et à l'artiste en situation de production artistique. Le parcours du spectateur répond à cette exigence.

Chaque année une série de concerts ou d'opéras filmés est choisie dans la programmation proposée par l'Espace culturel L'Orange bleue*, l'association Musica Eaubonne et l'association Eaubonne Jazz.

Il est vivement conseillé à l'élève de cycle 1 d'assister à deux spectacles par an et à l'élève de cycle 2 ou de cycle 3 à trois spectacles par an. Un bilan ou une préparation durant les cours du CRC pourrait être effectué selon les productions proposées.

La filière voix (chœurs uniquement)

La filière voix est composée de la pratique collective décrite précédemment avec ou sans cours de formation musicale. Cette filière peut être suivie en complément d'une pratique instrumentale par exemple.

Le projet « A la carte »

Le projet « A la carte » s'adresse aux élèves de troisième cycle. Ce projet permet à l'élève de concrétiser son autonomie dans le choix de son projet artistique personnel.

Le module arrangement composition improvisation.

Ce module est en cours de restructuration. Il s'agit de permettre aux élèves instrumentistes de composer ou d'arranger une pièce qu'il interprétera ensuite. Ce module est soit proposé par le professeur d'instrument ponctuellement durant le cours individuel, soit avec un enseignement indépendant sur quelques semaines, soit lors de l'option harmonie accessible à partir de la fin de second cycle de formation musicale.

Le cours d'Initiation au Déchiffrage et à l'Accompagnement (I.D.A.)

Ce cours d'initiation au déchiffrage et aux techniques d'accompagnement pianistique est destiné aux élèves pianistes exclusivement, inscrits en troisième cycle diplômant en priorité, puis en fin de cycle 2 diplômant et en cycle 3 non diplômant.

D'une durée d'une heure par semaine, ce cours peut accueillir d'un à trois élèves et propose d'aborder, au travers de mises en situations diverses, toutes les techniques de lecture à vue et d'accompagnement. L'évaluation se fait

grâce au contrôle continu. Des partenariats peuvent également être mis en place avec les chœurs selon les projets pédagogiques.

Départements et disciplines

Le département piano

- Piano ;
- Piano quatre mains ;
- Atelier d'initiation au déchiffrage et à l'accompagnement ;
- Accompagnement ;
- Clavecin (le clavecin selon les sujets abordés participe aux travaux du département musique ancienne).

Le département cordes frottées

- Violon ;
- Alto ;
- Violoncelle ;
- Contrebasse.

Le département guitare

- Guitare non amplifiée.

Le département bois et musique ancienne

- Flûte à bec ;
- Traverso ;
- Flûte traversière ;
- Hautbois ;
- Clarinette ;
- Saxophone ;
- Clavecin (le clavecin selon les sujets abordés participe aux travaux du département piano).

Le département cuivres et percussions

- Trompette ;
- Cor ;
- Trombone ;
- Percussions.

Le département musique actuelle et jazz

- Guitare électrique ;
- Guitare basse ;
- Batterie ;
- Atelier jazz 1 & 2 ;
- Atelier basse batterie ;
- Bigband Duke Ellington ;
- Bigband Gill Evans ;
- Formation musicale Jazz.

Le département voix

- Chœur Prim Vox ;
- Chœur Mikado Vox ;
- Chœur Tween Vox ;
- Chœur Labo Vox ;
- Ensemble archipels ;
- Chant lyrique ;
- Chant individuel musiques actuelles ;
- Chœur au collège.

Le département formation musicale

- Eveil ;
- Initiation formation musicale (premiers pas) ;
- Formation musicale ;
- Harmonie, écriture et classes d'érudition.

Le département pratiques collectives à dominante classique

- L'Ensemble Initiation Vents (EIV) ;
- L'Ensemble Vents Pianos Percussions 1 (EVPP1) ;
- L'Ensemble Vents Pianos Percussions 2 (EVPP2) ;
- L'Ensemble Evolution ;
- L'Orchestre d'Harmonie de la Lyre Amicale (partenariat) ;
- Mon premier orchestre ;
- L'orchestre à cordes pizz ;
- L'orchestre à cordes junior ;
- L'orchestre symphonique ;
- Le piano quatre mains ;
- Le Consort.

Temps de cours par discipline

Années d'éducation artistique et culturelle

- Eveil musical (enfants scolarisés en grande section à l'école maternelle) : 45 minutes par semaine
- Initiation à la formation musicale et ADI : 45 minutes par semaine d'initiation à la formation musicale et 30 minutes par semaine d'atelier de découverte instrumental (ADI). Les ADI ne sont pas obligatoirement sur l'ensemble de l'année scolaire.

Formation musicale

Les temps de cours sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon le regroupement de certains niveaux ou les effectifs.

- Cycle 1 année 1 (C1N1), Cycle 1 année 2 (C1N2) et Cycle 1 année 3 (C1N3) : 1 heure par semaine ;
- Cycle 1 année 1 (C1N4) et Fin de cycle 1 (FC1) : 1 heure 15 par semaine ;
- Cycle 2 année 1 (C2N1) à Cycle 2 année 3 (C2N3) : 1 heure 15 par semaine ;
- Cycle 2 année 4 (C2N4) à Fin de cycle 2 (FC2) : 1 heure 15 à 1 heure 30 par semaine ;
- Cycle 3 année 1 (C3N1) et Cycle 3 année 2 (C3N2) : 2 heures par semaine.

Autres disciplines du département formation musicale

Les temps de cours sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon le regroupement de certains niveaux ou les effectifs.

- FM chant : 1 heure tous les 15 jours ;
- Harmonie : à partir de 30 minutes par semaine (3 groupes de niveaux).

Pratique instrumentale individuelle

- Orientation : 20 minutes par semaine (possibilité de 30 minutes par semaine selon les places disponibles sauf pour les élèves pianistes et guitaristes) ;
- Cycle 1 année 1 (C1N1) : 20 minutes par semaine pour les élèves pianistes et guitaristes, 30 minutes par semaine pour les autres élèves (possibilité de 30 minutes par semaine selon les capacités d'accueil pour les élèves pianistes et guitaristes) ;
- Cycle 1 année 2 (C1N2) à Cycle 1 année 6 (C1N6) : 30 minutes par semaine ;
- Cycle 2 année 1 (C2N1) : 35 minutes par semaine (possibilité de 45 minutes par semaine selon les places disponibles) ;
- Cycle 2 année 2 (C2N2) à Cycle 2 année 6 (C2N6) : 45 minutes par semaine ;
- Cycle 3 année 1 (C3N1) : 50 minutes par semaine ;
- Cycle 3 année 2 (C3N2) à Cycle 3 année 4 (C3N4) : 1 heure par semaine ;
- Année transitoire et parcours personnalisé pour les élèves issus du Cycle 2 année 2 (C2N2) : 30 minutes par semaine ;
- Année transitoire et parcours personnalisé pour les élèves ayant validé le Cycle 2 : 40 minutes par semaine.

Pratique vocale collective

Les temps de cours sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon le regroupement de certains niveaux ou les effectifs.

- Chœur Prim Vox : 45 minutes par semaine ;
- Chœurs Mikado Vox : 1 heure par semaine ;
- Chœur Tween Vox et Labo Vox : 1 heure 15 par semaine ;
- Chœur Archipels : 2 heures par semaine.

Pratique instrumentale collective à dominante classique

Les temps de cours sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon le regroupement de certains niveaux ou les effectifs.

- Ensemble initiation vents (EIV) : 45 minutes par semaine ;
- Ensembles vents pianos percussions (EVPP) : 1 heure 15 par semaine ;
- Orchestre évolution : 1 heure 15 par semaine ou toutes les deux semaines si le Bigband Duke Ellington a lieu ;
- Orchestre d'harmonie de La Lyre Amicale (OHLA) : 1 heure 30 par semaine ;
- Mon premier orchestre : 45 minutes par semaine ;
- Orchestre pizz (cordes) : 45 minutes par semaine ;
- Orchestre junior (cordes) : 1 heure par semaine ;
- Orchestre symphonique : 1 heure 30 par semaine.

Pratique instrumentale collective à dominante jazz ou musiques actuelles amplifiées

Les temps de cours sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon le regroupement de certains niveaux ou les effectifs.

- Atelier rythmique : 1 heure par semaine ;
- Ateliers jazz 1 et 2 : 1 heure 15 par semaine ;
- Ateliers de musiques actuelles amplifiées 1 et 2 : 1 heure 20 par semaine ;
- Bigband Duke Ellington : 1 heure 15 par semaine ou toutes les deux semaines si l'orchestre évolution a lieu ;
- Bigband Gill Evans : 1 heure 45 par semaine

Obligations des élèves

Acquisition des partitions, des manuels de formation musicale ou du matériel pédagogique

Les élèves sont tenus d'acquérir les partitions, les manuels de formation musicale ou le matériel pédagogique nécessaires au cours. Concernant la formation musicale, les élèves doivent se procurer l'ensemble du matériel demandé dès la première semaine de cours. Lorsque les manuels de formation musicale sont aussi des cahiers d'exercices où l'élève y écrit, les manuels doivent être vierges en début d'année. D'autre part, les élèves se présentant aux examens ou aux évaluations doivent acquérir les partitions. Les photocopies ne sont pas autorisées même si les vignettes SEAM y sont apposées.

Acquisition ou location d'un instrument

L'élève doit disposer de l'instrument pratiqué sauf pour la percussion dès les premières semaines d'apprentissages.

Piano, guitare

Les élèves inscrits dans ces disciplines sont tenus de disposer d'un instrument à la maison (achat ou location) pour le piano (pas un synthétiseur) et d'acquérir l'instrument pour la guitare et la flûte à bec dès les premiers cours.

Autres instruments, hors percussions

La Ville met à disposition un parc instrumental, prioritairement pour les débutants, selon une participation financière sociale.

- En cas de demandes multiples : priorité aux Eaubonnais ;
- La location nécessite un contrat écrit et une attestation d'assurance ;
- L'instrument, s'il est disponible, est choisi par le professeur qui en communique la référence à l'administration du conservatoire. Il est remis à l'usager uniquement après l'établissement d'un contrat de location et de la fourniture de l'attestation d'assurance ;
- L'instrument peut être conservé pendant l'été sous réserve de réinscription ;
- La reconduction d'une année sur l'autre est expresse et non tacite.

Concernant les percussions, des claviers (xylophones) sont aussi sous certaines conditions disponibles à la location.

Pratique et travail au domicile

La régularité du travail personnel est indispensable à la progression de l'élève. Ce dernier doit pratiquer la formation musicale au moins deux fois par semaine et son instrument au minimum trois fois par semaine. Pour être efficace, chaque séance de pratique instrumentale doit avoir une durée au moins égale à celle du cours.

Une pratique insuffisante peut conduire à un refus de réinscription l'année suivante. Dans ce cas, l'élève ou ses représentants légaux seront informés durant l'année en cours, au plus tard durant la dernière semaine de mai.

Objets connectés

Les objets connectés, téléphones portables, smartphones ou tablettes ne sont autorisés durant les cours qu'à la demande expresse du professeur. Dans le cas contraire, les objets connectés devront être placés en mode avion dès l'entrée dans la salle de cours.

Présences / absences

Les élèves sont tenus d'assister aux cours auxquels ils sont inscrits. Lorsque la discipline ou le niveau de l'élève entraîne plusieurs cours par semaine, l'élève doit impérativement être présent à l'ensemble de ceux-ci. Toute absence doit être justifiée par les parents ou le représentant légal pour les élèves mineurs et par l'élève lui-même s'il est majeur. Trois absences non justifiées peuvent entraîner l'impossibilité de se réinscrire l'année suivante. Une assiduité insuffisante, même justifiée (hors problème médical avéré), peut également conduire à un refus de réinscription.

La participation aux auditions, concerts et spectacles (en ensemble et individuellement) est une partie obligatoire de votre formation.

Schéma des Etudes au Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC)

Le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) d'Eaubonne propose une structure d'études artistiques progressive, allant de l'éveil musical pour les plus jeunes à des cycles plus avancés. Les élèves à besoins spécifiques disposent d'aménagements.

1. Eveil & Initiation (Pré-cycle)

Eveil Musical (Grande Section Maternelle)

Public : Nouveaux élèves, Grande Section Maternelle
Objectif : Découverte ludique des sons, du rythme et de la musique.
Format : Ateliers collectifs d'une heure.

Initiation (CP)

Public : Nouveaux élèves ou élèves ayant suivi l'Eveil.
Contenu : Ateliers de Découverte Instrumentale (ADI).
Objectif : Exploration de différents instruments pour aider au choix final.

2. Premier Cycle (C1) – Durée 4 ans (+2 ou -1 an possible)

Public : Élèves à partir de 7 ans (débutant les études musicales ou ayant suivi le cursus précédent).
Structure : Trois enseignements indissociables
- **Formation Musicale (FM)**
Parcours : C1N1, C1N2, C1N3, et fin de cycle 1 (C1N4 possible).
Objectif : Acquisition des bases nécessaires à la pratique instrumentale individuelle ou collective et à l'autonomie artistique.
- **Cours d'Instrument Individuel**
Début : Après une année d'observation, cycle 1.
Format : Cours hebdomadaire pour l'apprentissage de l'instrument choisi (dès l'année d'observation).
- **Pratique Collective**
Choix : Chœur ou ensemble instrumental.
Rôle : Essentiel pour développer l'écoute, le jeu en groupe et le partage musical.

3. Deuxième Cycle (C2) - Durée 4 ans

Public : Élèves ayant validé le premier cycle (contrôle continu + examen).
Structure : Les trois mêmes piliers, avec un approfondissement des contenus.
- **Formation Musicale (FM)**
Parcours : C2N1, C2N2, C2N3, et fin de cycle 2.
Variantes : FM classique ou FM jazz (jazz et musiques actuelles).
- **Cours d'Instrument Individuel**
Approfondissement : Perfectionnement technique et interprétation.
- **Pratique Collective**
Choix : Chœur ou orchestre ou ensemble instrumental.
- **Mode Dérogatoire** (à partir de C2N3)
Conditions : Après avis de l'équipe pédagogique.
But : Permettre un parcours personnalisé pour les élèves ayant des contraintes ou des aspirations spécifiques.
Aménagements : Enseignement restreint et limité dans le temps. Possibilité de ne plus suivre la FM ou la pratique collective.

4. Troisième Cycle (C3) - 3 ans

Public : Élèves ayant validé le deuxième cycle (contrôle continu + examen avec mention).
Objectif : Obtention de Certificat d'études musicales, perfectionnement amateur ou préparation à l'orientation professionnelle.
Structure : idem cycle 2
- **Formation Musicale (FM)**
Parcours : C3N1, C3N2, C3N3. L'étude de l'harmonie et de l'écriture est vivement conseillée.
- **Cours d'Instrument Individuel**
Maîtrise : Atteindre un haut niveau et une grande autonomie.
- **Pratique Collective**
Enjeux : Projets d'ensemble plus complexes et autonomes.
- **Mode Dérogatoire**, même principe qu'en deuxième cycle.

Les élèves à besoins spécifiques au CRC d'Eaubonne

Le CRC d'Eaubonne : l'enseignement de la musique pour tous et avec tous, dans l'intérêt de chacun

L'inclusion comme principe, la musique comme langage commun.

Le Conservatoire réaffirme son engagement fort en faveur de l'inclusion, afin de garantir à chaque élève un accès équitable à l'apprentissage musical. Cet accueil s'adresse à tous les élèves disposant d'un dossier MDPH, mais aussi à ceux présentant des troubles "dys" avérés. Dès leur inscription, un entretien individualisé avec le référent handicap (le directeur du conservatoire) permet de définir, en lien avec les professeurs et les familles, un parcours adapté aux besoins de chacun. Il revient aux familles de préciser si leur enfant présente des besoins spécifiques : cette information n'est en aucun cas obligatoire, mais vivement conseillée afin de permettre la mise en place des aménagements les plus pertinents.

Ces adaptations peuvent concerner les méthodes pédagogiques, le choix de l'instrument, la durée ou l'organisation des cours. Pour favoriser la réussite de tous, le Conservatoire met en place une pédagogie différenciée et propose des outils spécifiques, tels que des partitions adaptées ou des approches basées sur la perception sensorielle. Dans la mesure du possible, l'inclusion s'étend également aux pratiques collectives, permettant à chaque élève de s'impliquer pleinement dans la vie musicale de l'établissement. Enfin, lorsque la situation personnelle d'un élève ne permet pas un accueil direct en cours, un relais est assuré vers le CRD de Taverny et les conservatoires à proximité.

Engagements pour un parcours musical réussi

Pour que la musique soit une source de plaisir et de progrès constant, l'engagement de l'élève – soutenu par ses parents – est essentiel.

Les obligations de l'élève : la clé du progrès

Votre réussite passe par votre régularité et votre préparation. C'est un engagement personnel qui fera toute la différence !

Matériel et instrument

Équipez-vous dès le début : vous devez vous procurer, avant le premier cours, le **matériel nécessaire** demandé par votre professeur (livres, partitions, méthodes, accessoires comme le métronome ou l'accordeur, le pupitre, et consommables essentiels : anches, huiles, colophane, etc.).

Pratiquez chez vous : vous devez disposer d'un **instrument personnel à la maison** pour vous exercer, pour les percussions, un instrument de substitution.

Travail personnel et assiduité

Travaillez régulièrement : la régularité est indispensable. Vous devez pratiquer la **formation musicale au moins deux fois par semaine** et votre **instrument au minimum trois fois par semaine**.

Des séances efficaces : chaque séance de pratique instrumentale doit avoir une **durée au moins égale** à celle de votre cours.

Cohérence du cursus : la pratique instrumentale individuelle, la pratique collective et la formation musicale sont **liées et indissociables**.

Participation et absences

Soyez acteur ! la participation aux **auditions, concerts et spectacles** (en ensemble et individuellement) est une partie **obligatoire** de votre formation.

Prévenez-nous : toute **absence doit être justifiée** auprès du secrétariat ou de votre professeur. Attention, **trois absences non justifiées** peuvent entraîner une mesure de **radiation** du conservatoire ou l'impossibilité de se réinscrire l'année suivante.

Le rôle essentiel des parents : le moteur de la motivation

Chers parents, votre soutien est la pierre angulaire de la réussite de votre enfant. Quel que soit votre niveau musical, votre rôle de motivateur est fondamental.

Être son public : même un enfant passionné préférera souvent une autre activité (vélo, jeux vidéo, lecture) au travail régulier. Votre rôle est de **motiver** et de **structurer** la régularité du travail.

Valoriser l'effort : prenez le temps d'**écouter votre enfant régulièrement** lors de ses séances de travail. Votre attention est la plus belle des reconnaissances.

Pleine disponibilité : pendant l'écoute, soyez **100% disponible**. Mettez de côté votre téléphone ou toute autre activité. Votre **attention pleine et entière** renforce la valeur de son activité musicale.

Créer un cadre : aidez votre enfant à établir un **emploi du temps stable** pour la musique. L'habitude et la constance sont les meilleurs atouts pour progresser sans découragement.

Les premières années au CRC d'Eaubonne

Les enfants peuvent effectuer une première inscription en grande section de maternelle, en CP ou à partir du CE1.

Enfants en Grande Section de maternelle (GS)

- Éveil musical
(45 mn / semaine)
*Jeu, chant, écoute,
rythme et première
découverte de l'écriture
musicale et des gestes
graphiques qui
l'accompagnent.*

Enfants en CP

- Initiation à la
Formation Musicale* (45
mn / semaine)
- Ateliers de découverte
instrumentale (30 mn /
semaine, cycles de 3
semaine).
*Découverte ludique et
sensorielle des
instruments les moins
répandus.*

Piano et guitare
possibles dès le CE1 si
l'initiation a été suivie.

Enfants en à partir du CE1

Il s'agit du cursus général (cf. fiche)

1. Formation Musicale* niveau C1N1 (1h / semaine)
 2. Pratique collective vocale (45 mn / semaine)
 3. Instrument en cours individuel (20 mn / semaine).
- La pratique instrumentale en cours individuel est indissociable de la Formation Musicale et de la pratique collective.
- 1^{ère} année : FM + chant et instrument selon les places disponibles
- Le piano et la guitare sont seulement accessibles en 2^{ème} année (sauf si l'initiation en CP a été suivie).

**La formation musicale : le langage universel qui ouvre la voie à toutes les pratiques musicales. Au CRC, c'est l'éveil de la sensibilité artistique de l'enfant par l'écoute, le chant et le rythme. C'est aussi l'apprentissage de la lecture et de l'écriture musicales ainsi que des gestes graphiques et corporels associés, pour une pratique instrumentale, individuelle ou collective, à la fois naturelle et épanouissante.*

Le cursus général au CRC d'Eaubonne

La voie pour une pratique instrumentale en cours individuel

Le cursus général s'adresse aux enfants à partir du CE1, ce cursus ne couvre pas le chant lyrique ni les Musiques Actuelles Amplifiées (MAA).

Généralités

Les études sont divisées en trois cycles :

- Cycle 1, découverte et apprentissage des bases artistiques et techniques ;
- Cycle 2, vers l'autonomie et l'expression personnelle (approfondissement technique et artistique) ;
- Cycle 3, perfectionnement artistique et technique, connaissance des différents répertoires, autonomie certaine et possibilité d'intégrer à l'issue un CRD ou CRR en cycle spécialisé.

La pratique instrumentale en cours individuel est indissociable de la Formation Musicale et de la pratique collective.

La formation musicale : le langage universel qui ouvre la voie à toutes les pratiques musicales.

Au CRC, c'est l'éveil de la sensibilité artistique de l'enfant par l'écoute, le chant et le rythme. C'est aussi l'apprentissage de la lecture et de l'écriture musicales ainsi que des gestes graphiques et corporels associés, pour une pratique instrumentale, individuelle ou collective, à la fois naturelle et épanouissante. Enfin à partir de la seconde moitié du deuxième cycle, c'est également une discipline d'érudition.

La pratique collective musicale au conservatoire : l'école de la vie en musique

Bien plus qu'un cours, c'est une véritable expérience humaine. On y apprend que l'isolement et l'individualisme n'ont pas leur place dans la pratique artistique ; on progresse en soutenant les autres tout en étant soi-même porté par le groupe. Selon l'instrument et le niveau, cette pratique peut être vocale (chœur) ou instrumentale. Elle affine les compétences individuelles comme l'écoute, la précision rythmique et l'intonation en développant l'art de jouer ensemble.

La pratique instrumentale en cours individuel : le cœur de l'apprentissage artistique et technique.

C'est ici que chaque élève bénéficie d'un accompagnement sur mesure, pour maîtriser les fondamentaux, affiner son jeu, développer sa personnalité et progresser avec précision. Un enseignement indispensable pour une pratique de qualité durable et un épanouissement à long terme.

Le cursus FM au CRC d'Eaubonne

La Formation Musicale : le langage universel qui ouvre la voie à toutes les pratiques musicales.

Les études sont divisées en trois cycles précédées possiblement d'une année d'éveil et d'une année d'initiation.

A l'issue de chaque cycle, la validation des acquis (contrôle continu et examen) donne l'accès au cycle supérieur.

Généralités : Le cours de formation musicale combine écoute et connaissances des œuvres, rythme, lecture et écriture musicale. On y apprend le geste graphique et corporel pour vivre la musique de manière active et créative.

**Avant le premier cycle
(45 mn hebdomadaire)**

- Eveil
- Initiation FM

Ces dispositifs sont décrits dans la fiche « Les premières années au CRC d'Eaubonne »

Premier cycle

4 à 5 années (1h00 à 1h15 hebdomadaire)

- C1N1 (ouvert aux débutants ainsi qu'aux enfants ayant déjà suivi un parcours d'éveil et/ou d'initiation.)
 - C1N2
 - C1N3
- C1N4* et/ou Fin de cycle 1*

A l'issue du C1N3, l'élève intègre selon ses acquis, soit le C1N4, soit la fin de cycle 1.

Le cours de C1N4 permet de renforcer les acquis et d'aborder les notions non déjà traitées du premier cycle, tandis que le cours de fin de cycle 1 se concentre sur ces notions non traitées.

En fin d'année, l'élève de C1N4 peut avec l'accord de son professeur, choisir de passer ou non l'examen de fin de cycle, tandis que l'élève en fin de cycle 1 doit présenter cet examen. Les élèves de C1N4 qui n'ont pas passé ou réussi l'examen sont orientés vers le cours de fin de cycle 1 l'année suivante.

Deuxième cycle*

4 années (1h15 à 1h30 hebdomadaire)

- C2N1
- C2N2**
- C2N3
- Fin de cycle 2***

*Les élèves peuvent opter pour le FM Jazz (cf. fiche)

**A l'issue du C2N2, l'élève peut, par dérogation et après accord des professeurs et de la direction, opter pour le parcours personnalisé : volume réduit en cours instrumental, dispense de formation musicale, durée limitée et accès restreint aux enseignements (cf. fiche).

*** Option écriture / harmonie possible

**Troisième cycle
3 années
(1h30 à 2h hebdomadaire)**

- C3N1
- C3N2
- C3N3

L'option écriture / harmonie est possible et vivement conseillé tout au long du troisième cycle. *La fin du cycle est récompensée par un examen.*

Le cursus instrumental au CRC d'Eaubonne

L'apprentissage personnalisé pour apprendre, progresser et s'épanouir avec son instrument

Les études sont divisées en trois cycles précédées d'une année d'observation. Le cursus instrumental est indissociable du cursus de pratiques collectives et du cursus de formation musicale. A l'issue de chaque cycle, la validation des acquis (contrôle continu et examen) donne l'accès au cycle supérieur.

Généralités : Le cursus instrumental, dispensé sous forme de cours individuel ou individualisé, permet à l'élève d'apprendre à jouer de son instrument. Il y explore la richesse de l'expression musicale et construit des bases solides pour progresser et acquérir son autonomie. Ce cours constitue la porte d'entrée pour partager sa passion artistique.

Avant le premier cycle (20 mn* hebdomadaire)

• **Observation**

L'année où l'élève et le CRC confirment le choix instrumental. *La formation musicale et la pratique collective (chœur) sont indissociables de la pratique instrumentale.*
*30 minutes si temps disponible

**Premier cycle
4 années, possiblement 3 à 6 années.
(30 mn hebdomadaire)**

- **C1N1** (selon le temps disponible 20 mn pour les pianistes et guitaristes), **C1N2**, **C1N3**, **C1N4** et possiblement, **C1N5** et **C1N6**
- A l'issue du C1N3, l'élève peut, à titre exceptionnel et sur proposition de son professeur d'instrument, après avis des professeurs d'ensemble et de formation musicale, et avec l'accord de la direction, se présenter à l'examen de fin de cycle. A partir du C1N4, sauf situation particulière, l'élève se présente à l'examen de fin de cycle. *La formation musicale et la pratique collective (chœur ou orchestre) sont indissociables de la pratique instrumentale.*

**Deuxième cycle
4 années, possiblement 5 années.**

**C2N1 (35 mn hebdomadaire)
C2N2 et après (45 mn hebdomadaire)**

L'élève présente habituellement l'examen de fin de cycle à l'issue du C2N4. *La formation musicale et la pratique collective (chœur ou orchestre) sont indissociables de la pratique instrumentale. Toutefois, à l'issue du C2N2 en FM, l'élève peut, opter par dérogation pour le parcours personnalisé sans FM (cf. les fiches FM et parcours personnalisé).*

**Troisième cycle
3 années possiblement 4 années
(50 mn à 1h hebdomadaire)**

- **C3N1**
- **C3N2**
- **C3N3**

La formation musicale et la pratique collective (chœur ou orchestre) sont indissociables de la pratique instrumentale. Toutefois, comme en deuxième cycle, l'élève peut, opter par dérogation pour le parcours personnalisé sans FM (cf. les fiches FM et parcours personnalisé).

La formation musicale Jazz MAA au CRC d'Eaubonne

MAA : Les Musiques Actuelles Amplifiées regroupent au conservatoire les pratiques musicales amplifiées (rock, pop, électro, funk, métal, reggae soul, chanson, R&B, variété etc. et le jazz)

Cycle 2 uniquement (1h à 1h30 hebdomadaire)

La formation musicale jazz et musiques actuelles amplifiées s'adresse aux élèves ayant terminé le premier cycle de formation musicale. Elle permet de mieux écouter, comprendre et lire les musiques jazz et actuelles, et d'appliquer à travers le jeu instrumental les acquis du premier cycle ainsi que les notions propres à ces répertoires. L'élève y apprend l'écriture spécifique à ces styles (grilles d'accords), ainsi que les techniques pour relever des morceaux. Il acquiert également les bases de l'improvisation. Cette discipline, où pratique instrumentale et théorie sont étroitement liées, nécessite la présence de l'instrument à chaque cours. Elle constitue le complément logique de l'atelier rythmique, des ateliers MAO et Jazz. La formation musicale jazz peut soit remplacer la formation musicale classique, soit la compléter, les deux disciplines pouvant être suivies en parallèle.

Le parcours personnalisé au CRC d'Eaubonne

Le parcours personnalisé est un parcours allégé :- volume horaire réduit en cours instrumental, dispense de formation musicale ou de pratique collective, durée limitée et accès restreint aux enseignements

A l'issue de la 2^{ème} année du 2^{ème} cycle de formation musicale, l'élève sur proposition de son professeur, avis des professeurs d'ensemble et de formation musicale et validation de la direction, peut suivre une année transitoire lui permettant de choisir entre la poursuite du cursus diplômant ou l'entrée dans le parcours personnalisé non diplômant (réservé aux élèves pratiquant un seul instrument).

Pendant cette année, il conserve son cours individuel d'instrument avec un volume horaire réduit (30 ou 40 mn selon son niveau son niveau auparavant, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle) mais est dispensé soit de formation musicale, soit de pratique collective et a l'obligation de se produire au moins deux fois par an en audition.

Le parcours personnalisé non diplômant dure ensuite deux ans, avec les mêmes modalités : cours instrumental individuel (30 ou 40 min), dispense partielle et obligation de se produire au moins deux fois par an en audition. À son terme, l'élève ne peut plus bénéficier d'un enseignement instrumental individuel dans le conservatoire.

Le cursus chant au CRC d'Eaubonne

Un enseignement structuré, exigeant et inclusif, permettant à chaque élève de progresser à son rythme vers l'autonomie musicale, l'expression artistique et la confiance sur scène.

Modalités d'entrée et parcours proposés

Un entretien individuel permet de recueillir les attentes des candidats, de proposer des exercices vocaux et d'évaluer leur motivation. Selon le profil de l'élève et les éléments recueillis, une orientation est définie en concertation vers un cursus diplômant, un cursus personnalisé ou une pratique collective seule. Après validation de l'inscription, tous participent au chœur Archipels, suivent un cours de formation musicale si nécessaire et se produisent sur scène.

Cursus diplômant

Trois cycles de quatre années en moyenne, validés par le contrôle continu et des examens.

Cursus personnalisé

Pour certains élèves débutants ou en reconversion : un premier cycle complété de deux années supplémentaires aux exigences adaptées.-

Les actions avec l'Education nationale et la petite enfance

Les interventions à la crèche collective

Chaque semaine la musicienne intervenante dispense auprès des tout-petits un éveil musical et artistique sous forme d'écoute et de jeu.

Les interventions en milieu scolaire

600 élèves bénéficient d'une éducation artistique et culturelle, grâce à la musicienne intervenante qui co-construit des projets avec les professeurs des écoles.

Le chœur au collège Jules Ferry: un cycle complet de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Le conservatoire propose deux chœurs en sixième et cinquième intégrés au temps scolaire à raison de deux fois deux séances par semaine, puis pour les deux chœurs de quatrième et troisième avec le même format, mais une partie des enseignements est dispensée avec les chœurs du conservatoire dans ses locaux.

Les pratiques collectives au CRC d'Euabonne

Bien plus qu'un apprentissage, les pratiques collectives offrent une expérience humaine unique où chacun progresse en partageant, en écoutant et en soutenant les autres. Qu'elles soient vocales ou instrumentales, elles affinent les compétences individuelles tout en cultivant l'art de jouer ensemble.

Ensembles à dominante classique			Musiques Actuelles Amplifiées (MAA)	Ensembles Vocaux
Cordes : - Orchestre cordes premiers pas, C1N1 - Orchestre PIZZ, C1N2 à C1N3 - Orchestre JUNIOR, C1N4 à C2N1 - Orchestre symphonique (avec vents), C2N2 et +	Vents - Ensemble Initiation Vent (EIV), C1N1 à C1N2 - Ensemble Vents, Pianos Percussions (EVPP), C1N3 à C2N1 - Ensemble Evolution, C2N2 et +	Petits ensembles - Ensemble mini baroque, C1N3 à C2N2 - Ensemble de flûtes à bec, C2N3 et plus - Ensemble de flûtes traversières, C2N2 et + Piano - Initiation Déchiffrage et Accompagnement (IDA), C2N4 et plus - 4 mains	- Atelier Rythmique, C1N3 à C2N1 - Atelier Jazz 1, C2N1 à C2N3 - Atelier Jazz 2, C2N4 et plus - Big Band Gill Evans, C2N4 et plus - Musiques Actuelles Amplifiées (MAA)	- Prim' Vox, 7 à 9 ans - Mikado Vox, 9 à 11ans - Tweens Vox, 10 à 12 ans - Labo Vox, 12 ans et plus - Archipels (ensemble vocal à esthétiques multiples), adultes

Les instruments enseignés au CRC d'Euabonne

Cordes frottées : - Violon - Alto - Violoncelle - Contrebasse	Bois - Flûte traversière - Hautbois - Clarinette - Saxophone	Cuivres - Trompette - Cor - Trombone - Tuba	Instruments anciens - Flûte à bec - Traverso - Clavecin	Instruments MAA - Guitare - Batterie - Basse	Autres instruments - Piano - Guitare - Percussions
--	---	--	---	--	--

Les auditions, concerts et manifestations

Les élèves se produisent en soliste ou ensemble lors d'auditions, de concerts ou de spectacles, la pratique scénique constituant une dimension essentielle et indissociable de l'enseignement artistique. Les élèves comme les spectateurs sont tenus d'assister à l'ensemble de la représentation.

Les auditions générales :

Les élèves se produisent seuls ou en petit ensemble avec ou sans accompagnement enregistré ou par un professeur. Différents instruments sont entendus.

Les auditions à thème

Les élèves se produisent autour d'une thématique ou lors d'une circonstance particulière.

Les auditions de classes

Une majorité des élèves d'une classe ou d'un département se produisent individuellement ou en ensemble

Les productions hors les murs

Les élèves se produisent dans les locaux de nos partenaires (crèche, médiathèque, résidence autonomie...) ou dans des conservatoires avoisinants.

Les restitutions des projets ou des master classes

Les élèves se produisent aux côtés d'artistes professionnels afin de concrétiser un projet structurant. Ces projets soutenus par le Conseil départemental sont en partenariat avec les structures de diffusions professionnelles comme l'Orange Bleue* ou Eaubonne Jazz.

Les levers de rideau Musica Eaubonne

Les élèves du conservatoire sont appelés à se produire en lever de rideau des concerts professionnels proposés par Musica Eaubonne

Les échanges inter conservatoires

Les élèves se produisent avec des élèves d'autres conservatoires à Eaubonne ou dans l'établissement partenaire.

Annexe 2 Trame de délibération et déroulé des examens pour le jury extérieur

Principes généraux

- Le présent document n'est pas une grille d'évaluation fermée, mais un outil d'aide à la décision ;
- Le jury extérieur au CRC agit en toute indépendance pédagogique ;
- La subjectivité éclairée du jury est reconnue comme nécessaire et légitime ;

Déroulé des examens

Phase 1 – Écoute publique et avis initial du jury spécialiste à huis clos

À l'issue de l'écoute publique, le jury composé des invités spécialistes et du directeur du CRC, émet un avis à huis clos sur l'obtention éventuelle d'une récompense (Attestation, Brevet ou Certificat). Cet avis repose sur la prestation de l'élève, sans consultation de son dossier. Les professeurs ne participent pas à cette première phase.

Avis possibles

- Oui, en précisant la mention envisagée le cas échéant ;
- Non, en précisant mention Assez bien ou Non récompensé ;
- Pourquoi pas oui, niveau proche des attendus, réserves identifiées ;
- Pourquoi pas non (contrôle continu déterminant), prestation fragile mais pouvant être compensée par le travail de l'année.

Phase 2 – Échange avec l'équipe pédagogique

- Discussion entre le jury et les professeurs ;
- Prise en compte du contrôle continu et du parcours global de l'élève ;
- Ajustement éventuel de la décision.

La décision finale résulte de la mise en regard de l'avis du jury et des éléments apportés par l'équipe pédagogique.

Phase 3 – Échange entre l'élève, le jury et l'équipe pédagogique

À l'issue des délibérations, un temps d'échange est organisé entre l'élève, le jury et l'équipe pédagogique. Le jury formule un retour sur la prestation de l'élève, en proposant des pistes d'amélioration et des axes de travail, dans un esprit bienveillant et constructif. Les parents de l'élève concerné peuvent assister à cet échange, s'ils le souhaitent.

Fondements de l'avis du jury

L'avis du jury s'appuie sur trois dimensions complémentaires :

Evaluation normative

- L'élève possède-t-il globalement le niveau attendu pour l'obtention de l'Attestation, du Brevet ou du Certificat dans un CRC ?

Evaluation sommative

L'évaluation sommative porte sur l'ensemble des acquis observés lors de la prestation, en particulier :

- Compréhension de l'œuvre et maîtrise de son langage musical ;
- Respect du texte et des indications ;
- Adaptation au style et à la période de l'œuvre ;
- Qualité de l'interprétation et engagement musical ;
- Maîtrise des exigences techniques en fonction du niveau.

Evaluation formative

L'évaluation formative a pour objectif d'éclairer deux aspects :

- Comment la décision prise peut-elle contribuer concrètement à la progression future de l'élève ?
- Quelle orientation serait la plus adaptée pour accompagner la suite de son parcours musical ?

Récompenses

Donnant accès au cycle supérieur

- Fin de premier cycle : Attestation de fin de premier cycle ;
- Fin de deuxième cycle : Brevet d'études musicales (BEM) ;
- Fin de troisième cycle : Certificat d'études musicales (CEM).

Les récompenses peuvent être attribuées : sans mention, avec mention bien, très bien, très bien à l'unanimité, très bien à l'unanimité avec les félicitations du jury.

Particularité du deuxième cycle

- Le Brevet sans mention n'ouvre pas l'accès au troisième cycle ;
- L'élève est alors orienté vers une année probatoire dans le cadre d'un parcours personnalisé.

Ne donnant pas accès au cycle supérieur

- Mention Assez bien ;
- Non récompensé.

Tables des matières détaillées

Sommaire	1
Préambule	2
Prolégomènes	3
Modalités d'inscription	4
Nouveaux élèves.....	4
Anciens élèves	4
Conditions communes aux anciens et nouveaux élèves	4
Etudes musicales	5
Cursus standard diplômant (hors chant lyrique et chant musiques actuels amplifiés)	5
<i>Elèves scolarisés en grande section de maternelle lors de l'inscription</i>	5
<i>Elèves scolarisés au cours préparatoire à l'école élémentaire lors de l'inscription</i>	5
<i>Elèves scolarisés à partir du CE 1 à l'école élémentaire et jusqu'à 14 ans lors de l'inscription</i>	5
<i>La formation musicale</i>	5
Le premier cycle de formation musicale	6
Le deuxième cycle de formation musicale	6
Le troisième cycle de formation musicale	7
<i>La pratique instrumentale individuelle</i>	7
La période d'observation	7
Le premier cycle	7
Le deuxième cycle	8
Le troisième cycle.....	8
<i>La pratique vocale ou instrumentale collective</i>	9
Les pratiques collectives vocales.....	9
<i>Chœur Prim Vox (3/4 d'heure de cours hebdomadaire) à partir de sept ans- ou élève scolarisé en CE1</i>	9
<i>Chœur Mikado Vox (1h de cours hebdomadaire)</i>	9
<i>Chœur Tween Vox (1h15 de cours hebdomadaire)</i>	9
<i>Chœur Labo Vox (1h15 de cours hebdomadaire)</i>	10
Ensemble archipels (2h de cours hebdomadaire)	10
Les pratiques collectives instrumentales à dominante classique	10
<i>Les ensembles à vent, percussions et piano</i>	10
<i>Les orchestres à cordes</i>	11
<i>L'orchestre symphonique (1h30 de cours hebdomadaire)</i>	11
<i>Les partielles cordes</i>	11
<i>Le piano quatre mains</i>	11
<i>Le Consort</i>	12
Les pratiques collectives instrumentales à dominante musiques actuelles amplifiées ou jazz.....	12
<i>Les ensembles de jazz à effectif réduit</i>	12

<i>Les ateliers de musiques actuelles amplifiées (MAA)</i>	12
<i>Les bigbands</i>	12
Le parcours personnalisé non diplômant	13
<i>L'année transitoire</i>	13
<i>Les deux années de parcours personnalisé non diplômant</i>	13
Le cursus chant individuel lyrique ou musiques actuelles amplifiées	13
<i>Présentation générale</i>	14
<i>Modalités d'entrée</i>	14
<i>1er Cycle (durée indicative : 4 ans)</i>	14
Enseignements obligatoires	14
Objectifs pédagogiques	14
Évaluation.....	14
<i>2e Cycle (durée indicative : 4 ans)</i>	14
Enseignements obligatoires	14
Objectifs pédagogiques	14
Évaluation.....	15
<i>3e Cycle (durée indicative : 4 ans)</i>	15
Enseignements obligatoires	15
Objectifs pédagogiques	15
Évaluation.....	15
<i>Conclusion</i>	15
Le cursus spécifique musique actuelle et jazz	15
L'évaluation	15
<i>L'évaluation pour le cursus standard</i>	15
Le contrôle continu	16
Les contrôles ponctuels.....	16
Les examens	16
Le contenu des examens et évaluation	16
<i>Spécificité de l'évaluation du département cordes</i>	17
<i>Spécificité de l'évaluation du département piano</i>	18
<i>L'évaluation pour le parcours personnalisé non diplômant</i>	19
<i>L'évaluation pour le cursus chant lyrique</i>	19
<i>L'évaluation pour le cursus spécifique musique actuelle et jazz</i>	19
<i>Le tableau des récompenses et l'obtention des diplômes de fin de cycle</i>	19
Fin de premier Cycle.....	20
Fin de deuxième cycle	20
Fin de troisième cycle.....	20
Les productions des élèves.....	21
<i>Les auditions</i>	21

<i>Les auditions de classes</i>	21
<i>Les auditions ou concerts à thème</i>	21
<i>Les auditions « Relax »</i>	21
<i>Les spectacles liés à des projets spécifiques</i>	22
<i>Les concerts pour des partenaires extérieurs ou pour des manifestations municipales</i>	22
Le parcours du spectateur	22
La filière voix (chœurs uniquement).....	22
Le projet « A la carte ».....	22
Le module arrangement composition improvisation.....	22
Le cours d'Initiation au Déchiffrage et à l'Accompagnement (I.D.A.)	22
Départements et disciplines.....	23
<i>Le département piano</i>	23
<i>Le département cordes frottées</i>	23
<i>Le département guitare</i>	23
<i>Le département bois et musique ancienne</i>	23
<i>Le département cuivres et percussions</i>	23
<i>Le département musique actuelle et jazz</i>	23
<i>Le département voix</i>	24
<i>Le département formation musicale</i>	24
<i>Le département pratiques collectives à dominante classique</i>	24
Temps de cours par discipline	24
<i>Années d'éducation artistique et culturelle</i>	24
<i>Formation musicale</i>	24
<i>Autres disciplines du département formation musicale</i>	25
<i>Pratique instrumentale individuelle</i>	25
<i>Pratique vocale collective</i>	25
<i>Pratique instrumentale collective à dominante classique</i>	25
<i>Pratique instrumentale collective à dominante jazz ou musiques actuelles amplifiées</i>	25
Obligations des élèves	26
<i>Acquisition des partitions, des manuels de formation musicale ou du matériel pédagogique</i>	26
<i>Acquisition ou location d'un instrument</i>	26
Piano, guitare	26
Autres instruments, hors percussions	26
<i>Pratique et travail au domicile</i>	26
<i>Objets connectés</i>	26
<i>Présences / absences</i>	27
Annexe 1 Fiches synthétiques	28

Schéma des études.....	28
Les élèves à besoins spécifiques.....	29
Engagement pour un parcours musical réussi	30
Les premières années.....	31
Le cursus général.....	32
Le cursus FM.....	33
Le cursus instrumental.....	34
La formation musicale Jazz MAA.....	35
Le parcours personnalisé.....	35
Le cursus chant et les actions avec l'Éducation nationale et la petite enfance	36
Les pratiques collectives et les instruments enseignés.....	37
Les auditions, concerts et manifestations	38
Annexe 2 Trame de délibération et déroulé des examens pour le jury extérieur	39
Principes généraux	39
Déroulé des examens	39
<i>Phase 1 – Écoute publique et avis initial du jury spécialiste à huis clos</i>	<i>39</i>
Avis possibles	39
<i>Phase 2 – Échange avec l'équipe pédagogique</i>	<i>39</i>
<i>Phase 3 – Échange entre l'élève, le jury et l'équipe pédagogique</i>	<i>39</i>
<i>Fondements de l'avis du jury</i>	<i>39</i>
Évaluation normative.....	39
Évaluation sommative.....	39
Évaluation formative.....	40
Récompenses.....	40
<i>Donnant accès au cycle supérieur</i>	<i>40</i>
Particularité du deuxième cycle	40
<i>Ne donnant pas accès au cycle supérieur</i>	<i>40</i>